



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**CMS INTERNATIONAL MEETINGS
APPENDICES**

2016

*ANNEXES DES
MANIFESTATIONS INTERNATIONALES CMS*

ANNEXES DES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES CMS

ÉDITION 2016

mis à jour 12 décembre 2015

SOMMAIRE

<i>Annexe</i>	<i>031/MX Motocross</i>	<i>1-114</i>
<i>Annexe</i>	<i>031/SM SuperMoto.....</i>	<i>1-114</i>
<i>Annexe</i>	<i>031/SX Supercross</i>	<i>1-114</i>
<i>Annexe</i>	<i>031/MT Multi Terrain.....</i>	<i>1-114</i>

Les articles modifiés dès le 1.1.2016 sont en caractères gras

ANNEXES DES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES CMS

1.	MANIFESTATIONS INTERNATIONALES	5
1.1	Disciplines	5
1.2	Définition.....	6
1.3	Calendrier FIM	7
1.4	Généralités	8
1.5	Intempéries	9
2.	ENGAGEMENTS ET COUREURS	10
2.1	Conditions d'engagement	10
2.2	Ages des coureurs	11
2.3	Liste officielle des coureurs engagés.....	13
2.4	Remplacements.....	14
2.5	Non-participation à une manifestation.....	15
2.6	Remboursement des droits d'inscription.....	16
2.7	Equipements des coureurs	17
2.8	Comportement du coureur et aide à celui-ci	19
3.	MOTOCYCLES/SPÉCIFICATIONS	23
3.1	Catégories et Groupes	23
3.2	Classes	24
4.	OFFICIELS ET PROCÉDURES.....	25
4.1	Généralités	25
4.2	Officiels détenteurs d'une licence	26
4.3	Juridiction.....	27
4.4	Président du Jury et Membres du Jury.....	28
4.5	Arbitre	29
4.6	Directeur de Course.....	30
4.7	Commissaire Sportif	32
4.8	Chef Commissaire Technique	33
4.9	Chronométrateur	34
4.10	Commissaire Environnement.....	35
4.11	Chef du Service Médical.....	36
4.12	Délégué ou Représentant FIM/FMN	37
4.13	Commissaires de Piste	38
4.14	Signaux officiels/Panneaux.....	39
4.15	Signaux officiels/Feux.....	41
4.16	Signaux officiels/Drapeaux.....	42

5.	CIRCUITS, PISTES, TERRAINS, INSTALLATIONS ET PROVISIONS..	44
5.1	Généralités	44
5.2	Homologation	45
6.	DOCUMENTS OFFICIELS	46
6.1	Autorisations légales	46
6.2	Règlement Particulier	47
6.3	Bulletin d'engagement	49
6.4	Programme officiel	51
6.5	Résultats	52
6.6	Publication des décisions de l'organe disciplinaire ...	53
7.	DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION	55
7.1	Format de la manifestation	55
7.2	Contrôle administratif	57
7.3	Laissez-passer FIM	58
7.4	Vérifications techniques préliminaires	59
7.5	Contrôle médical spécial	61
7.6	Contrôle du circuit	62
7.7	Réunion avec les organisateurs	63
7.8	Essais Libres/chronométrés	64
7.9	Briefing avec les coureurs	65
7.10	Qualifications	66
7.11	Qualifications/Pas de résultats de qualification	67
7.12	Coureurs de réserve	68
7.13	SuperPole/Procédure	69
7.14	SuperPole/Non-participation	70
7.15	SuperPole/Résultats	71
7.16	Ordre de départ	72
7.17	Procédure dans la zone d'attente	73
7.18	Tour de reconnaissance	75
7.19	Tour de présentation	76
7.20	Tours de chauffe	77
7.21	Procédure de départ	81
7.22	Départ/Procédure alternative (avec drapeaux)	87
7.23	Départ anticipé	89
7.24	Pénalité « Stop & Go »	90
7.25	Courses	92
7.26	Arrêt d'une course	93
7.27	Arrêt d'une course/Faux départ	94

7.28	Arrêt d'une course/Avant 2 tours parcourus.....	95
7.29	Arrêt d'une course/Après 2 tours - avant mi-course..	96
7.30	Arrêt d'une course/Après 2 tours - après mi-course..	99
7.31	Contrôle du niveau sonore après chaque course	100
7.32	Résultats/Procédure.....	102
7.33	Résultats/Attribution de points.....	104
7.34	Résultats/Classement final	105
7.35	Tour d'Honneur.....	106
7.36	Cérémonie de remise des prix.....	107
7.37	Conférence de presse	108
7.38	Vérification finale	109
7.39	Réclamations.....	110
7.40	Contrôle du carburant	112
7.41	Contrôles antidopage et d'alcoolémie	113
7.42	Indemnités de voyage/Primes de départ et prix	114

RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout organisateur désirant mettre sur pied une manifestation internationale sous l'autorité de la FIM ainsi que tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant à cette manifestation s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

- 1. Annexe Manifestations Internationales CMS FIM*
- 2. Code Sportif FIM*
- 3. Règlements Techniques Motocross FIM (si applicable)*
- 4. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 5. Code de l'Environnement FIM*
- 6. Code Médical FIM*
- 7. Code Antidopage FIM*
- 8. Annuaire FIM*
- 9. Règlement Particulier de la manifestation*

de l'année et/ou de la manifestation en cours.

Ces Annexes, Codes et/ou Règlements peuvent être traduits dans d'autres langues, mais le texte anglais des Annexes, Codes et/ou Règlements FIM mentionnés ci-dessus prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Note : Dans cette annexe, le mot « coureur » signifie aussi, le cas échéant, « conducteur et passager ».

1. MANIFESTATIONS INTERNATIONALES

1.1 Disciplines

1. *Cette Annexe contient des règlements pour les disciplines suivantes :*

- *MX Motocross (y compris les Quads)*
- *SX Supercross*
- *SM SuperMoto (y compris les Quads)*
- *MT Multi Terrain*

1.2 Définition

1.2.MX

1. *Une manifestation de Motocross est une manifestation sur circuit, en tout terrain, avec des obstacles naturels.*

1.2.SX

1. *Une manifestation de Supercross est une manifestation de Motocross qui se déroule dans des installations (stade), à ciel ouvert ou couvert, utilisant des motocycles de Motocross sur une piste de Motocross temporaire faite uniquement de matériaux résistants naturels (sable, terre, etc.)*

1.2.SM

1. *Une manifestation de SuperMoto est une manifestation pour des motocycles, se déroulant sur :*
 - a) *une piste goudronnée avec une section tout-terrain avec des obstacles, ou*
 - b) *une piste goudronnée avec une autre section goudronnée avec des obstacles.*

1.2.MT

1. *Une manifestation de Multi Terrain est une compétition de Motocross d'une durée de 3 heures minimum et 24 heures maximum qui se dispute par équipes de deux, trois ou quatre coureurs, sur une piste temporaire.*



1.3 Calendrier FIM

1. *Les manifestations internationales doivent être inscrites au Calendrier FIM par les FMNR concernées.*
2. *Les FMNR doivent soumettre la demande (avec détails des classes) à l'Administration FIM avant le 30 novembre de l'année précédente en vue d'une publication dans l'annuaire et sur le site Internet FIM.*
3. *Des demandes tardives à l'Administration FIM seront acceptées jusqu'à 15 jours avant la date de la manifestation.*
4. *Chaque manifestation inscrite au calendrier FIM porte un numéro (IMN) publié dans l'Annuaire FIM et/ou site Internet FIM. Ce numéro doit être indiqué dans toute correspondance concernant la manifestation en question.*

1.4 Généralités

1. *Les manifestations internationales doivent être organisées sur des circuits, pistes, terrains et installations qui ont été homologués par la FMNR.*
2. *Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.*
3. *Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.*
4. *L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la dernière course de la manifestation.*
5. *Les manifestations internationales commencent au moment des vérifications techniques et sportives et sont terminées quand les formalités suivantes ont eu lieu :*
 - a) *Les résultats finaux ont été approuvés;*
 - b) *Tous les délais pour déposer des réclamations sont écoulés; et*
 - c) *Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*
6. *Tous les officiels, commissaires et équipe médicale doivent rester à disposition du circuit, et être entièrement opérationnels jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation.*

1.5 ***Intempéries***

1. *Les manifestations internationales peuvent être conduites indépendamment des conditions météorologiques.*
2. *En cas de pluie ou d'autres conditions, il peut être nécessaire pour les officiels d'adapter les horaires/le programme de la manifestation, la durée des essais, sessions de qualification et/ou des courses, ou d'arrêter le programme complet.*
3. *Si tel est le cas, les officiels feront tout leur possible pour reprendre le programme au moment opportun si les conditions s'améliorent suffisamment.*

2. ENGAGEMENTS ET COUREURS

2.1 Conditions d'engagement

1. *Les Manifestations Internationales ayant lieu sur le territoire d'un seul pays, sont ouvertes aux coureurs détenteurs de la licence pour Championnats et Prix FIM ou de la Licence Internationale, ainsi qu'aux coureurs d'une licence nationale émise par la FMN de l'organisateur de la manifestation internationale (FMNR).*
2. *Le nombre d'engagements acceptés pour la manifestation est décidé par la FMNR ensemble avec les organisateurs.*
3. *Tout engagement doit être établi par écrit sur le bulletin d'inscription officiel de la manifestation.*
4. *Les inscriptions provisoires faites par courrier électronique ou téléfax par une FMN doivent être confirmées avec la signature de leur coureur sur le bulletin d'inscription officiel au plus tard à son arrivée sur le lieu de la manifestation.*
5. *Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne toutes les informations concernant le coureur comme demandé sur le bulletin d'engagement.*
6. *Afin d'être engagés dans une manifestation internationale FIM, les coureurs doivent :*
 - a) *Etre en possession de la licence appropriée de la FIM ou de la FMNR;*
 - b) *Avoir l'autorisation de leur FMN;*
 - c) *Avoir soumis une demande d'engagement avant la date de clôture des engagements;*
 - d) *Avoir dûment rempli et signé le bulletin d'engagement officiel de la manifestation.*

En outre de 2.1 :

2.1.MT

7. *Le nombre de coureurs par équipe varie en fonction de la durée de la course comme suit :*
 - a) *Jusqu'à 6 heures : 2 coureurs*
 - b) *Au-delà de 6 h et jusqu'à 12 heures : 3 coureurs*
 - c) *Au-delà de 12 h et jusqu'à 24 heures : 4 coureurs*

2.2 Ages des coureurs

1. Pour les manifestations internationales, les licences de coureur ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint l'âge minimum requis ci-dessous.
2. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint ses 50 ans.
3. Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal).

En outre de 2.2 :

2.2.MX

4. Les limites d'âge minimum sont les suivantes :

a) Classe 65cc	12 ans
b) Classe 85cc	12 ans
c) Classe 125cc	15 ans
d) Classes MX1 et MX2	15 ans
e) Sidecar/conducteurs	16 ans
f) Sidecar/passagers	16 ans
g) Quads/classes 250cc et 500cc	15 ans
h) Quads/classe + 750cc	18 ans

2.2.SX

4. Les limites d'âge minimum sont les suivantes :

a) Classes MX1 et MX2	15 ans
-----------------------	--------

2.2.SM

4. Les limites d'âge minimum sont les suivantes

a) Classe 85cc	12 ans
b) Classes 125cc, 250cc, 500cc	15 ans
c) Quads/classes 250cc et 500cc	15 ans
d) Quads/classe + 750cc	18 ans

2.2.MT

4. *Les limites d'âge minimum sont les suivantes*

- a) *Classes 125cc, 250cc, 500cc* *15 ans*
- b) *Quads/classes 250cc et 500cc* *15 ans*
- c) *Quads/classe + 750cc* *18 ans*

2.3 *Liste officielle des coureurs engagés*

1. *Pour chaque manifestation, une liste des coureurs engagés doit être publiée (= liste officielle des coureurs engagés).*
2. *La liste officielle des coureurs engagés doit indiquer les informations suivantes :*
 - a) *Les logos de la FIM, de la FMNR et de l'organisateur;*
 - b) *Le titre de la manifestation;*
 - c) *Le numéro IMN;*
 - d) *La FMNR;*
 - e) *La date et le lieu de la manifestation;*
 - f) *La classe;*
 - g) *Le numéro, nom et prénom des coureurs;*
 - h) *La FMN du coureur;*
 - i) *La nationalité du coureur;*
 - j) *Le motorcycle du coureur;*
 - k) *L'équipe du coureur (uniquement si l'équipe est détenteur d'une licence FIM d'Equipe valable).*

2.4 Remplacements

1. *Le remplacement d'un coureur/passager/équipe engagés peut être accepté.*
2. *La décision d'admettre un ou plusieurs remplacements à une manifestation se fera avant la fin des vérifications techniques préalable à la manifestation en question.*
3. *Une fois passé ce délai, il ne sera plus possible d'engager un coureur/passager/équipe de remplacement.*
4. *Pour ces coureurs/passagers/équipes de remplacement, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont applicables.*

2.5 Non-participation à une manifestation

1. *Un coureur engagé dans une manifestation Internationale et qui ne peut pas participer est tenu d'en informer les organisateurs aussi tôt que possible en fournissant une justification acceptable et valable.*
2. *En cas de manquement à cette procédure ou si les raisons invoquées sont considérées insuffisantes, l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) devra en être informé par le Directeur de Course afin de prendre des sanctions ou de demander à la FMNR d'appliquer la procédure prévue pour la discipline concernée.*
3. *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou à la manifestation et qui quitte la manifestation sans en avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course est passible d'une sanction.*
4. *Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par l'organe disciplinaire de cette manifestation (Jury International ou Arbitre).*

En outre de 2.5 :

2.5.MX 2.5.SM 2.5.MT

5. *Le Jury International est l'organe disciplinaire de la manifestation.*

2.5.SX

5. *L'Arbitre est l'organe disciplinaire de la manifestation.*

2.6 Remboursement des droits d'inscription

1. *L'organisateur est tenu de rembourser le droit d'inscription déjà versé par un coureur engagé dans la manifestation si ce dernier ne peut pas participer et s'il a fourni des raisons acceptables et valables.*
2. *Une sanction de suspension ou de disqualification entraîne l'annulation de l'engagement souscrit par la personne sanctionnée, à toute manifestation devant être disputée pendant la durée de la suspension. L'organisateur est alors tenu de rembourser tout droit d'inscription déjà versé.*
3. *Les droits d'inscription versés pour la participation à une manifestation restent acquis à l'organisateur si le coureur est disqualifié pour une infraction aux règles.*

2.7 Equipements des coureurs

1. Chaque coureur a la responsabilité de sélectionner et de porter un casque des lunettes, un équipement et des vêtements qui fourniront une protection appropriée pour la discipline en question.
2. Le casque, les lunettes, l'équipement et les vêtements de protection doivent être conformes aux « Règlements Techniques FIM » et la discipline en question.
3. Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte pas garante pour des produits ou fabricants spécifiques.
4. Les coureurs doivent se fier à leur propre jugement sur la protection et la durabilité dans le choix du casque, des lunettes, de l'équipement et des vêtements.
5. Les cheveux longs doivent être attachés sous le casque.
6. Des lunettes doivent être portées au départ de chaque séance d'essai, qualification et/ou course.

En outre de 2.7 :

2.7.MX 2.7.SX 2.7.MT

7. Cet équipement comprend mais n'est pas limité à : des bottes, des gants, un pantalon, un maillot/vêtement de protection et une protection contre des pierres (ou des projections). Il est permis (mais pas recommandé) de porter la protection contre des pierres (ou des projections) sans porter la protection pour le dos.
8. Des gants doivent être portés au départ de chaque séance d'essais, qualification ou course.

2.7.SM

7. Les coureurs doivent porter une combinaison de cuir avec un rembourrage supplémentaire en cuir, ou autre protection, sur les points de contact principaux, genoux, coudes, épaules, hanches, etc.
8. La doublure ou les sous-vêtements ne doivent pas être en matière synthétique qui pourrait fondre et blesser la peau des coureurs.



9. *Les coureurs doivent également porter des gants et des bottes de cuir qui, avec la combinaison, couvrent complètement le coureur depuis le cou jusqu'en bas.*
10. *Des matières remplaçant le cuir peuvent être utilisées, pour autant qu'elles aient été contrôlées par le Chef Commissaire Technique.*
11. *L'utilisation d'une protection dorsale est hautement recommandée.*



2.8 Comportement du coureur et aide à celui-ci

1. *Les règlements ci-dessous concernent chaque discipline, si applicables.*
2. *A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements FIM.*
3. *Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motorcycle.*
4. *Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical ou blessure masqué qu'il pourrait avoir.*
5. *A tout moment pendant la manifestation, à la demande du commissaire technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.*
6. *A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motorcycle en conformité avec les règlements.*
7. *Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.*
8. *Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire tout véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/ de qualification officielles et courses.*
9. *Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et/ou feux et aux panneaux communiquant des instructions.*
10. *Les coureurs sont responsables d'assister à tous les briefings des coureurs et doivent être au courant de toutes les informations et instructions données. Les membres de l'équipe sont encouragés à assister au briefing des coureurs.*
11. *Pendant une manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.*
12. *Les coureurs doivent rouler d'une manière responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs ou autres participants à la manifestation.*



13. *Les coureurs doivent toujours commencer les essais libres et/ou chronométrés depuis la zone d'attente.*
14. *Quand les coureurs évoluent sur la piste, la consultation entre eux et des membres de l'équipe est limitée à la zone approuvée pour les réparations et la signalisation. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste et consultent d'autres peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.*
15. *Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motocycles et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées, des messages par panneauage dans les zones approuvées et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.*
16. *Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée.*
17. *Les commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles, les déplaçant à un endroit sûr et en les tenant pendant que des réparations et ajustements s'effectuent. Toute réparation ou ajustement doivent se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure. Les commissaires ne sont pas autorisés à aider les coureurs à redémarrer leurs motocycles.*
18. *Les coureurs ne peuvent utiliser que la piste. Toutefois, s'ils sortent accidentellement de la piste, ils peuvent continuer en revenant prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.*
19. *Il est interdit de couper la piste. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant la piste entraînera la disqualification des essais/de la course en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*
20. *Une zone doit être prévue pour les réparations et la signalisation pendant les essais et les courses. Seuls les mécaniciens, les panneauteurs et les représentants de l'industrie et officiels nécessaires portant un laissez-passer valable sont admis dans cette zone.*



21. *Les coureurs peuvent entrer dans la zone des réparations pour recevoir de l'aide, modifier, ajuster ou remplacer toute pièce de leur équipement de sécurité ou motorcycle, sauf le cadre qui doit être scellé. Pour les silencieux, référez-vous aux Règlements Techniques FIM. Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.*
22. *Aucun remplacement d'équipement de sécurité, ravitaillement ou service mécanique ne peut s'effectuer sur la piste ou en dehors de la zone des réparations ou la zone d'attente.*
23. *Les coureurs doivent rouler d'une façon disciplinée dans la zone de réparation. Ils ne doivent pas rouler à une vitesse excessive ou dépasser d'autres coureurs.*
24. *Les coureurs entrant dans la zone des réparations doivent s'arrêter complètement. Les contrevenants seront disqualifiés des essais/de la course en question.*
25. *Les coureurs qui coupent leur moteur dans la zone de réparations peuvent recevoir de l'aide pour redémarrer leurs motorcycles.*
26. *Les coureurs qui rentrent au parc des coureurs lors d'une course ne pourront pas reprendre la course.*
27. *Les coureurs retournant lentement à la zone de réparations et de signalisation ou au parc des coureurs doivent éviter d'emprunter la ligne de course et de provoquer une interférence avec d'autres coureurs.*
28. *Les coureurs peuvent préparer leur emplacement à la grille de départ sans l'aide d'outils. L'arrosage des couloirs de départ par des coureurs et/ou membres de l'équipe est interdit.*
29. *Les coureurs ne peuvent pas utiliser un système permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.).*
30. *Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.*
31. *Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motorcycle dans la zone d'attente à temps, seront disqualifiés de la course.*



32. *Si un coureur a des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, et qu'il ne réussit pas à réparer son motocycle avant que l'entrée à la zone de départ soit fermée, il doit rester dans la zone d'attente jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut accéder à la zone de départ et reprendre la course. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.*
33. *Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit attendre de l'aide jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut recevoir de l'aide par son (ses) mécaniciens à la grille. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.*
34. *Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motocycle.*
35. *Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de Course des raisons de sa non-participation.*
36. *Les coureurs concernées (les trois premiers du classement final de la manifestation devraient et d'autres participants invités par l'organisateur) prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix et la Conférence de Presse, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*

3. MOTOCYCLES/SPÉCIFICATIONS

3.1 Catégories et Groupes

1. *Les manifestations internationales sont ouvertes aux catégories et groupes de motocycles telles qu'elles sont définies dans les « Règlements Techniques FIM ».*

En outre de 3.1 :

3.1.MX

2. *Les catégories et groupes sont :*
 - a) *Motocycles solos, Cat I, Groupe A1*
 - b) *Sidecars, Cat I, Groupes B1 et B2*
 - c) *Quads, Cat II, Groupe G*

3.1.SX

2. *Les catégories et groupes sont :*
 - a) *Motocycles solos, Cat I, Groupe A1*

3.1.SM

2. *Les catégories et groupes sont :*
 - a) *Motocycles solos, Cat I, Groupe A1*
 - b) *Quads, Cat II, Groupe G*

3.1.MT

2. *Les catégories et groupes sont :*
 - a) *Motocycles solos, Cat I, Groupe A1*
 - b) *Quads, Cat II, Groupe G*
3. *Tout motocycle de cross, d'Enduro ou Quad interdit sur les routes publiques pourra être utilisé seulement si cela n'enfreint pas le code national de la route de la FMNR.*

3.2 Classes

1. Les manifestations internationales sont ouvertes à une ou plusieurs classes de motocycles tels qu'ils sont définis aux « Règlements Techniques FIM ».
2. Les classes acceptées doivent être mentionnées dans le Règlement Particulier de la manifestation.

En outre de 3.2 :

3.2.MX

3. Les classes sont :
 - a) Classes 65cc, 85cc et 125cc
 - b) Classes MX1, MX2
 - c) Sidecar
 - d) Quads/Classes 250cc, 500cc et +750cc

3.2.SX

3. Les classes sont :
 - a) Classes MX1 et MX2

3.2.SM

3. Les classes sont :
 - a) Classe 85cc
 - b) Classes 125cc, 250cc, 500cc, 750cc, 1000cc et 1300cc
 - c) Quads/Classes 250cc, 500cc et +750cc

3.2.MT

3. Les classes sont :
 - a) Classes 125cc, 250cc, 500cc, concourant dans une classe unique
 - b) Quads/Classes 250cc, 500cc et +750cc, concourant dans une classe unique

4. OFFICIELS ET PROCÉDURES

4.1 Généralités

1. *La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FMNR.*
2. *La FMNR nomme un nombre suffisant d'officiels afin de garantir le bon déroulement de la manifestation.*
3. *La FMNR nomme des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée.*
4. *Ces officiels doivent être détenteurs de la licence de la FMNR valable pour l'année en cours, la discipline et la fonction concernées.*
5. *La FMNR a le droit, si nécessaire, de renouveler ou d'annuler une nomination.*
6. *Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.*
7. *Il est recommandé que les officiels, lorsqu'ils sont en fonction à des manifestations internationales, parlent couramment l'anglais ou le français.*
8. *Tous les officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles, avec tout l'équipement en place au circuit, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation.*
9. *La FIM peut nommer des Délégués ou des Représentants pour remplir une tâche de représentation ou de supervision.*
10. *Voir également Chapitres 40 « Officiels » et 50 « Jury International et Commissaires FIM » du « Code Sportif FIM ».*
11. *L'organisateur nomme un nombre suffisant de personnel additionnel afin de garantir le bon déroulement de la manifestation.*

4.2 Officiels détenteurs d'une licence

1. Les officiels mentionnés ci-dessous, lorsqu'ils sont en fonction à des manifestations internationales, doivent au moins être détenteurs de la licence adéquate d'officiel de la FMNR valable pour l'année en cours :
 - a) Le Directeur de Course
 - b) Le(s) Commissaire(s) Sportif(s), si nommé(s)
 - c) Le Commissaire Technique
 - d) Le Chronométrateur
 - e) Le Commissaire Environnement
2. Toutefois, il est recommandé que ces officiels, lorsqu'il est en fonction à des manifestations internationales, soient détenteur de la licence adéquate d'officiel FIM valable pour l'année en cours.

En outre de 4.2 :

4.2.MX 4.2.SM 4.2.MT

3. D'autres officiels qui doivent être détenteurs d'une licence officiel FIM ou FMNR valable sont :
 - f) Le Président du Jury
 - g) Les Membres du Jury

4.2.SX

3. Un autre officiel qui doit être détenteur d'une licence officiel FIM ou FMNR valable est :
 - f) L'Arbitre

4.3 Juridiction

1. *A l'exception de l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre), tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliqués dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.*

En outre de 4.3 :

4.3.MX 4.3.SM 4.3.MT

2. *Le Jury International est l'organe disciplinaire de la manifestation.*

4.3.SX

2. *L'Arbitre est l'organe disciplinaire de la manifestation.*



4.4 *Président du Jury et Membres du Jury*

4.4.MX 4.4.SM 4.4.MT

1. *Le Président du Jury et les Membres du Jury sont nommés par la FMNR.*
2. *Voir également Chapitres 40 « Officiels » et 50 « Jury International et Commissaires FIM » « Code Sportif FIM » et Chapitre 3.1 « Le Jury International (JI) » du « Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM ».*

4.5 Arbitre

4.5.SX

1. *L'Arbitre de la Manifestation est nommé par la FMNR.*
2. *Voir également Chapitres 40 « Officiels » et 50 « Jury International et Commissaires FIM » du « Code Sportif FIM » et Chapitre 3.1 « Le Jury International (JI) » du « Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM ».*

4.6 Directeur de Course

1. *Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.*
2. *Les tâches primordiales du Directeur de Course sont mentionnées ci-dessous. Toutefois, cette liste est non exhaustive.*
3. *Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation.*
4. *Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été octroyée à l'organisateur*
5. *Le Directeur de Course doit présenter à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.*
6. *Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.*
7. *Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction de courir.*
8. *Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation intégrale ou en partie.*
9. *Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
10. *Le Directeur de Course doit assurer que les règlements FIM et/ou la FMNR et les RP soient respectés; il peut proposer des sanctions à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre).*

11. *Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
12. *Le Directeur de Course doit signaler à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.*
13. *Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire, pour lui permettre de présenter son rapport à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre).*
14. *Le Directeur de Course doit rassembler tous les résultats, ainsi que tout autre élément nécessaire, pour lui permettre de faire approuver les résultats provisoires par l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre).*

En outre de 4.6 :

4.6.MX 4.6.SM 4.6.MT

15. *Le Directeur de Course ne peut pas être en même temps le Président du Jury ou un Membre du Jury. Il ne peut pas être membre votant du Jury International.*
16. *Le Directeur de Course a le droit d'assister à des réunions du Jury International, mais sans droit de vote.*

4.6.SX

15. *Le Directeur de Course ne peut pas être en même temps l'Arbitre.*
16. *Le Directeur de Course a le droit d'assister à des réunions avec l'Arbitre, mais sans droit de vote.*

4.7 Commissaire Sportif

1. *Le Commissaires Sportif est nommé par la FMNR.*
2. *Les tâches primordiales du Commissaire Sportif sont mentionnées ci-dessous. Toutefois, cette liste est non exhaustive.*
3. *Le Commissaire Sportif doit assister le Directeur de Course et doit travailler sous son autorité et en consultation permanente avec lui.*
4. *Le Commissaire Sportif doit s'assurer que le Code Sportif, ses Annexes, le Code Médical et le Code Antidopage, le Règlement particulier et le programme officiel soient respectés.*

En outre de 4.7 :

4.7.MX 4.7.SM 4.7.MT

5. *Le Commissaire Sportif a le droit d'assister à des réunions du Jury International, mais sans droit de vote.*

4.7.SX

5. *Le Commissaire Sportif a le droit d'assister à des réunions avec l'Arbitre, mais sans droit de vote.*

4.8 Chef Commissaire Technique

1. *Le Chef Commissaire Technique est nommé par la FMNR.*
2. *Les tâches primordiales du Chef Commissaire Technique sont mentionnées ci-dessous. Toutefois, cette liste est non exhaustive.*
3. *Le Chef Commissaire Technique doit procéder à la vérification des motocycles et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*
4. *Le Chef Commissaire Technique doit rédiger un rapport technique et en remettre une copie au Directeur de Course.*

En outre de 4.8 :

4.8.MX 4.8.SM 4.8.MT

5. *Le Chef Commissaire Technique a le droit d'assister à des réunions du Jury International, mais sans droit de vote.*

4.8.SX

5. *Le Chef Commissaire Technique a le droit d'assister à des réunions avec l'Arbitre, mais sans droit de vote.*

4.9 Chronométrateur

1. *Le Chronométrateur est nommé par la FMNR.*
2. *Le Chronométrateur doit être qualifié pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.*
3. *Les tâches primordiales du Chronométrateur sont mentionnées ci-dessous. Toutefois, cette liste est non exhaustive.*
4. *Si les coureurs le lui demandent, le Chronométrateur doit examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.*
5. *Le Chronométrateur doit produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*

En outre de 4.9 :

4.9.MX 4.9.SM 4.9.MT

6. *Le Chronométrateur a le droit d'assister à des réunions du Jury International, mais sans droit de vote.*

4.9.SX

6. *Le Chronométrateur a le droit d'assister à des réunions avec l'Arbitre, mais sans droit de vote.*

4.10 Commissaire Environnement

1. *Le Commissaire Environnement est nommé par la FMNR.*
2. *Le Commissaire Environnement doit avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation.*
3. *Le Commissaire Environnement doit être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) sur tous les aspects de cette manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*
4. *Les tâches primordiales du Commissaire Environnement sont mentionnées ci-dessous. Toutefois, cette liste est non exhaustive.*
5. *Le Commissaire Environnement est responsable de tous les aspects liés à l'environnement.*
6. *Le Commissaire Environnement doit s'assurer que le Code FIM de l'Environnement soit respecté.*
7. *Le Commissaire Environnement doit signaler à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) toute infraction au Code de l'Environnement.*
8. *Le Commissaire Environnement doit rédiger un rapport et en remettre une copie au Directeur de Course.*

En outre de 4.10 :

4.10.MX	4.10.SM	4.10.MT
----------------	----------------	----------------

9. *Le Commissaire Environnement a le droit d'assister à des réunions du Jury International, mais sans droit de vote.*

4.10.SX

9. *Le Commissaire Environnement a le droit d'assister à des réunions avec l'Arbitre, mais sans droit de vote.*

4.11 Chef du Service Médical

1. *Le Chef du Service Médical est nommé par la FMNR ou l'organisateur.*
2. *Les tâches primordiales du Chef du Service Médical sont mentionnées ci-dessous. Toutefois, cette liste est non exhaustive.*
3. *Le Chef du Service Médical doit s'assurer que le Code Médical FIM est respecté.*
4. *Le Chef du Service Médical est responsable de tous les aspects médicaux.*
5. *Le Chef du Service Médical doit inspecter tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.*
6. *Le Chef du Service Médical doit s'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.*
7. *Le Chef du Service Médical doit s'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.*
8. *Le Chef du Service Médical doit donner au Directeur de Course des informations et recommandations concernant les coureurs blessés.*
9. *Le Chef du Service Médical doit donner au Directeur de Course des informations et recommandations sur tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.*
10. *Le Chef du Service Médical doit rédiger un rapport de tous les accidents qui se sont produits lors de la manifestation et en remettre une copie au Directeur de Course.*

En outre de 4.11 :

4.11.MX 4.11.SM 4.11.MT

11. *Le Chef du Service Médical a le droit d'assister à des réunions du Jury International, mais sans droit de vote.*

4.11.SX

11. *Le Chef du Service Médical a le droit d'assister à des réunions avec l'Arbitre, mais sans droit de vote.*



4.12 Délégué ou Représentant FIM/FMN

1. *En plus des officiels mentionnés précédemment, la FIM ou une FMN peuvent nommer des Délégués ou des Représentants pour remplir une tâche de représentation ou de supervision.*

En outre de 4.12 :

4.12.MX 4.12.SM 4.12.MT

2. *Le Délégué ou Représentant FIM/FMN a le droit d'assister à des réunions du Jury International, mais sans droit de vote.*

4.12.SX

2. *Le Délégué ou Représentant FIM/FMN a le droit d'assister à des réunions avec l'Arbitre, mais sans droit de vote.*

4.13 Commissaires de Piste

1. *L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 16 ans. Ils sont nommés par la FMNR ou l'organisateur.*
2. *Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du jaune ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.*
3. *Il est recommandé d'avoir un minimum de deux Commissaires par poste - un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité - et d'avoir un ou plusieurs Commissaires supplémentaires aux sauts.*
4. *Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation soit écoulé.*

4.14 Signaux officiels/Panneaux

4.14.MX 4.14.SX

1. La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc mesurant 750 mm (*) de haut sur 600 mm (*) de large, avec un grand numéro noir 15'' et 5'' des deux côtés. Les numéros doivent mesurer 500 mm (*) de haut / (*) Dimensions recommandées.

Signal	Signification
Panneau, 15 secondes (15'') (Au départ)	Encore 15 secondes avant que la procédure de départ entre dans sa phase finale.
Panneau, 5 secondes (5'') (Au départ)	La grille de départ sera abaissée dans les 5 à 10 secondes qui suivent.

4.14.SM

1. La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc mesurant 750 mm (*) de haut sur 600 mm (*) de large, avec un grand numéro noir 4' et 2' des deux côtés. Les numéros doivent mesurer 500 mm (*) de haut / (*) Dimensions recommandées.

Signal	Signification
Panneaux, 4, 2 minutes (4', 2' / Au départ)	4, 2 minutes avant le départ des deux tours de chauffe obligatoires.

2. La signalisation officielle de la procédure « STOP & GO » à un coureur doit être indiquée au moyen d'un panneau noir, mesurant 1000 mm (*) de haut sur 500 mm (*) de large, avec « STOP & GO » en lettres blanches et un numéro blanc ou avec « STOP » en lettres blanches et une flèche en blanc. Les lettres et numéros doivent mesurer 300 mm (*) de haut / (*) Dimensions recommandées.

Signal	Signification
Panneau, STOP & GO Avec le numéro du coureur	Le coureur concerné doit se rendre à la zone de pénalité « Stop and Go » et rester à l'arrêt pendant 5 secondes.
Panneau, STOP avec une flèche dessus	Le coureur concerné doit se rendre à cet endroit dans la zone de pénalité « Stop and Go ».

4.14.MT

1. La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc mesurant 750 mm (*) de haut sur 600 mm (*) de large, avec un grand numéro noir 5', 2' et 1' des deux côtés. Les numéros doivent mesurer 500 mm (*) de haut / (*) Dimensions recommandées.

Signal	Signification
Panneaux, 5, 2, 1 minutes (5', 2', 1' / Au départ)	5, 2, 1 minutes avant le départ.

2. La signalisation officielle de la procédure « STOP & GO » à un coureur doit être indiquée au moyen d'un panneau noir, mesurant 1000 mm (*) de haut sur 500 mm (*) de large, avec « STOP & GO » en lettres blanches et un numéro blanc ou avec « STOP » en lettres blanches et une flèche en blanc. Les lettres et numéros doivent mesurer 300 mm (*) de haut / (*) Dimensions recommandées.

Signal	Signification
Panneau, STOP & GO Avec le numéro du coureur	Le coureur concerné doit se rendre à la zone de pénalité « Stop and Go » et rester à l'arrêt pendant 30 secondes.
Panneau, STOP avec une flèche dessus	Le coureur concerné doit se rendre à cet endroit dans la zone de pénalité « Stop and Go ».

4.15 Signaux officiels/Feux

4.15.SM

1. *La signalisation officielle par feux de départ doit être indiquée de la façon suivante :*

<i>Signal</i>	<i>Signification</i>
<i>Feux rouge, allumé (Au départ)</i>	<i>Le départ sera donné dans les 5 secondes qui suivent.</i>
<i>(Lorsque le feu rouge est allumé, la procédure de départ entre dans sa phase finale.)</i>	
<i>Feu rouge, éteint (Au départ)</i>	<i>Départ.</i>

4.16 Signaux officiels/Drapeaux

1. La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 mm (*) de haut sur 600 mm (*) de large / (*) Dimensions recommandées.

Signal	Signification
Drapeau rouge	Obligation pour tous les coureurs d'arrêter la course et de se rendre à l'endroit indiqué par les officiels. (Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge)
Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur	Obligation pour le coureur en question d'arrêter la course et de quitter le circuit via la zone pour les réparations et la signalisation ou par l'accès du circuit au parc des coureurs.
Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez prudemment.
Drapeau jaune, agité	Grand danger, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser. Une réduction significative de la vitesse doit être observée; il ne faut pas tenter de faire des sauts.
Drapeau blanc avec un croix rouge en diagonale	Personnel médical sur la piste; roulez avec une prudence extrême. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation.
Drapeau bleu, agité	Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance. (Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement)
Drapeau vert	Piste libre pour le départ de la course. (Le drapeau vert peut être uniquement utilisé par un préposé lors de la procédure de départ)



<i>Drapeau national</i>	<i>Départ de la Course.</i>
<i>(Uniquement si le Directeur de Course doit donner le départ de la Course avec un drapeau).</i>	

<i>Drapeau à damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des entraînements, des qualifications, du warm-up et de la course.</i>
--	---

2. *Le non-respect du drapeau jaune agité et/ou du drapeau blanc avec une croix rouge en diagonale par un coureur (des coureurs) sera pénalisé par une perte de 10 positions pour le(s) coureur(s) en question. Une pareille action sera considérée comme un état de fait auquel aucun appel ne sera possible.*

En outre de 4.16 :

4.16.SM

<i>Signal</i>	<i>Signification</i>
<i>Drapeau à bandes jaunes rouges</i>	<i>Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.</i>



5. CIRCUITS, PISTES, TERRAINS, INSTALLATIONS ET PROVISIONS

5.1 Généralités

1. *Les circuits, pistes, terrains et installations d'une manifestation peuvent être permanents ou temporaires.*
2. *Les règlements de la FMNR concernant les normes des circuits, pistes, terrains et installations de la manifestation en question doivent être respectés.*
3. *Lors d'une manifestation, la sécurité (des participants, du public et des officiels) doit être au centre des préoccupations de l'organisateur.*
4. *Les exigences relatives aux installations médicales et de premiers secours sont stipulées dans le Code Médical, le Code Antidopage et les Annexes et Règlements correspondants.*
5. *Des précautions adéquates doivent être prises contre le danger d'incendie dans les stands, les parcs fermés, dans le parc des coureurs, sur le lieu du ravitaillement en carburant et à tous les endroits à risques.*
6. *Les règles et recommandations relatives aux mesures à prendre pour protéger l'environnement lors d'une manifestation sont stipulées dans le Code de l'Environnement FIM.*



5.2 Homologation

1. *Le circuit, piste, terrain et installations d'une manifestation doivent être homologués par la FMNR.*

En outre de 5.2 :

5.2.SM

2. *La pôle position, attribuée au coureur le plus rapide, sera déterminée lors de l'homologation du circuit.*

6. DOCUMENTS OFFICIELS

6.1 Autorisations légales

1. *Les organisateurs doivent obtenir au préalable toutes les autorisations légales nécessaires à l'organisation de la manifestation.*
2. *Durant toute la manifestation, ces autorisations légales doivent être disponibles à qui de droit.*

6.2 Règlement Particulier

1. *Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes.*
2. *Le RP peut inclure les dispositions applicables des Codes Environnement, Médical et Antidopage, ainsi que des détails relatifs à la manifestation en question.*
3. *Le RP ne doit en aucun cas modifier les règlements FIM.*
4. *Le RP doit indiquer les différentes classes ainsi que le format des courses de la manifestation.*
5. *Le RP doit indiquer l'horaire de la manifestation.*
6. *Le RP doit indiquer le nombre de coureurs acceptés pour la manifestation et/ou les courses (si les nombres sont différents) et la date de clôture des engagements.*
7. *Le RP doit indiquer les prix qui seront attribués pour la manifestation.*
8. *Le RP doit être rédigé dans la (les) langue(s) officielle(s) de la FMNR et une des deux langues officielles de la FIM (si la langue nationale n'est pas une des langues officielles de la FIM).*
9. *Une copie du projet de RP devra être envoyé à la FMNR au moins trois mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de sa part.*
10. *Le RP doit être approuvé par la FMNR.*
11. *Le RP approuvé doit être publié deux mois au moins avant la date de la manifestation*
12. *En même temps, le RP doit également être envoyé à toutes les FMN ayant des coureurs susceptibles d'être acceptés à la manifestation en question, selon les règles de cette dernière.*
13. *Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions.*
14. *Toutefois, dans des cas exceptionnels, si l'organe disciplinaire (Jury International ou Arbitre) n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification du RP, pour autant qu'elle soit alors approuvée par cet organe disciplinaire et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.*

15. *L'organisateur doit fournir à tous les coureurs acceptés le RP indiquant tous les détails de la manifestation.*

En outre de 6.2 :

6.2.MX 6.2.SM 6.2.MT

16. *A la manifestation, le RP doit être ratifié par le Jury International.*
17. *Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification du RP peut être autorisée, pour autant qu'elle soit alors approuvée par le Jury International et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.*

6.2.SX

16. *A la manifestation, le RP doit être ratifié par l'Arbitre.*
17. *Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification du RP peut être autorisée, pour autant qu'elle soit alors approuvée par l'Arbitre et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.*

6.3 Bulletin d'engagement

1. *Les bulletins d'inscription doivent être rédigés dans les langues officielles de la FIM et l'Art. 60.5 « Responsabilité » du Code Sportif doit y être mentionné.*
2. *Le bulletin d'inscription doit mentionner les informations suivantes concernant l'organisateur :*
 - a) *Les logos de la FIM, de la FMNR et de l'organisateur;*
 - b) *Le titre de la manifestation;*
 - c) *Le numéro IMN;*
 - d) *La FMNR;*
 - e) *La date et le lieu de la manifestation;*
 - f) *La (les) classe(s).*
3. *Le bulletin d'inscription doit demander les informations suivantes de la part du coureur :*
 - a) *Son nom et prénom;*
 - b) *Sa FMN;*
 - c) *Le numéro de sa licence FIM;*
 - d) *Sa nationalité;*
 - e) *Sa date de naissance;*
 - f) *Son motorcycle (marque et cylindrée);*
 - g) *Le nom de son équipe/sponsor;*
 - h) *Le numéro de la licence FIM de son équipe.*
4. *Le bulletin d'inscription doit être disponible au moins deux mois avant la date de la manifestation et dès que le Règlement Particulier est diffusé (= date d'ouverture des engagements).*

En outre de 6.3 :

6.3.MX

5. *S'il s'agit d'un équipage sidecar, il est recommandé qu'un bulletin d'inscription combiné soit utilisé pour le coureur et le passager.*
6. *Ce bulletin d'inscription combiné doit clairement indiquer le nom du passager et demander les informations suivantes de la part du passager :*
 - a) *Son nom et prénom;*
 - b) *Sa FMN;*
 - c) *Le numéro de sa licence FIM;*
 - d) *Sa nationalité;*
 - e) *Sa date de naissance.*

6.3.MT

5. *Il est recommandé qu'un bulletin d'inscription combiné soit utilisé pour tous les coureurs de la même équipe.*
6. *Ce bulletin d'inscription combiné doit clairement indiquer le nom du 1^{er} coureur de l'équipe et demander les informations suivantes de la part de chaque coureur de cette équipe :*
 - a) *Nom et prénom;*
 - b) *FMN;*
 - c) *Le numéro de licence FIM;*
 - d) *Nationalité;*
 - e) *Date de naissance;*
 - f) *Le nom de son équipe.*

6.4 Programme officiel

1. *Le programme officiel, en plus de toutes les informations utiles au public, devrait présenter au minimum les informations suivantes :*
 - a) *Logos de la FIM, de la FMNR et de l'Organisateur/Moto Club;*
 - b) *Titre de la manifestation;*
 - c) *Numéro IMN;*
 - d) *FMNR;*
 - e) *Date et lieu de la manifestation;*
 - f) *Classes;*
 - g) *Numéros de départ, nom et prénom des coureurs/passagers;*
 - h) *La FMN du (des) coureur(s)/passager;*
 - i) *La nationalité du (des) coureur(s)/passager;*
 - j) *Le motorcycle du (des) coureur(s);*
 - k) *L'équipe du (des) coureur(s) - (uniquement si l'équipe est détentrice d'une Licence FIM d'Equipe valable);*
 - l) *l'horaire de la manifestation;*
 - m) *Les noms du Directeur de Course et des personnes constituant l'organe disciplinaire de cette manifestation (Jury International ou Arbitre);*
 - n) *Les noms de tous les officiels responsables de la sécurité et du déroulement de la manifestation;*
 - o) *Des dispositions pour le respect du Code de l'Environnement FIM et des règles de sécurité pour le public.*

En outre de 6.4 :

6.4.MX 6.4.SM 6.4.MT

2. *Le programme officiel devrait présenter aussi :*
 - p) *Les noms des Membres du Jury International.*

6.4.SX

2. *Le programme officiel devrait présenter aussi :*
 - p) *Le nom de l'Arbitre.*

6.5 Résultats

1. Les résultats devraient présenter au minimum les informations suivantes :
 - a) Logos de la FIM, de la FMNR et de l'Organisateur/Moto Club;
 - b) Titre de la manifestation;
 - c) Numéro IMN;
 - d) FMNR;
 - e) Date et lieu de la manifestation;
 - f) Classe;
 - g) Position, numéro, nom et prénom des coureurs/passagers;
 - h) La FMN du (des) coureur(s)/passager;
 - i) La nationalité du (des) coureur(s)/passager;
 - j) Le motorcycle du (des) coureur(s);
 - k) L'équipe du (des) coureur(s) - (uniquement si l'équipe est détentrice d'une Licence FIM d'Equipe valable);
 - l) Le nombre de tours et temps de tous les coureurs;
 - m) Le nombre de coureurs classés;
 - n) La vitesse moyenne du vainqueur;
 - o) Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour durant la course, son temps et sa vitesse moyenne;
 - p) L'heure de la publication des résultats;
 - q) Le nom et la signature du Directeur de Course.
2. Les résultats des essais et séances de qualification et des courses devraient être communiqués à la presse.
3. Les résultats finaux de la manifestation, dûment signés, doivent être transmis à l'Administration de la FMNR.

En outre de 6.5 :

6.5.MX 6.5.SM 6.5.MT

4. Les résultats devraient présenter aussi :
 - r) Le nom et la signature du Président du Jury International.

6.5.SX

4. Les résultats devraient présenter aussi :
 - r) Le nom et la signature de l'Arbitre.



6.6 Publication des décisions de l'organe disciplinaire

1. *Toutes les décisions l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnables. Ces décisions devraient aussi être publiées dans une des langues officielles de la FIM.*
2. *Toute décision judiciaire prononcée par l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) doit être notifiée par remise en main propre sur le lieu de la manifestation ou, à défaut, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.*
3. *S'il est possible lors de la manifestation, la partie (les parties) impliquée(s) doit (doivent) au moins être notifiée(s) verbalement. Toutefois, il est préférable de notifier la décision de l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) par un document écrit.*
4. *Ce document/cette décision de l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) devra :*
 - a) *Citer le(s) nom(s) de la partie (des parties) impliquée(s);*
 - b) *Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;*
 - c) *Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;*
 - d) *Citer les articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;*
 - e) *Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;*
 - f) *Citer les raisons de la décision de l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre), ses preuves et raisons en bref.*
5. *Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :*
 - a) *La partie (les parties) concernée(s) par la décision de l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) doit (doivent) signer pour réception une copie de la décision du Jury International (accusé de réception);*



- b) *Le nom de la personne qui reçoit la décision, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception;*
- c) *La copie de la décision de l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre), signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Directeur de Course.*

En outre de 6.6 :

6.6.MX 6.6.SM 6.6.MT

- 6. *Ce document/Cette décision devra également :*
 - d) *Citer les noms et numéros de licences du Président et des Membres du Jury International;*
 - e) *Être signé par le Président et les Membres du Jury International.*

6.6.SX

- 6. *Ce document/cette décision devra également :*
 - d) *Citer le noms et numéro de licence de l'Arbitre;*
 - e) *Être signé par l'Arbitre.*

7. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

7.1 Format de la manifestation

1. Les formats mentionnés ci-dessus sont des formats recommandés pour chaque discipline. D'autres formats sont autorisés.
2. Dans chaque discipline, le format de la manifestation doit toujours être en fonction du nombre de coureur engagés.

En outre de 7.1 :

7.1.MX

3. Pour le Motocross, le format recommandé est :

Motocross International - Pour chaque catégorie et/ou classe :	
Essais Libres	X coureurs
Essais Chronométrés ou Courses de Qualification	X coureurs qualifiés pour les Courses
Warm-Up (si nécessaire)	Tous les coureurs qualifiés
Courses (attribuant des points)	Tous les coureurs qualifiés

7.1.SX

3. Pour le Supercross, le format recommandé est :

Supercross International - Pour chaque classe :	
Essais Libres	X coureurs
Essais Chronométrés	X coureurs qualifiés pour les Courses de Qualification
Courses de Qualification	X coureurs qualifiés pour la Finale
Repêchage	X coureurs qualifiés pour la Finale
Finale (attribuant des points)	Tous les coureurs qualifiés

7.1.SM

3. Pour le SuperMoto, le format recommandé est :

<i>SuperMoto International - Pour chaque classe :</i>	
<i>Essais Libres</i>	<i>X coureurs</i>
<i>Essais Chronométrés</i>	<i>X coureurs qualifiés pour les Courses</i>
<i>Warm-Up (si nécessaire)</i>	<i>Tous les coureurs qualifiés</i>
<i>SuperPole</i>	<i>X coureurs qualifiés (X = nombre de positions sur la première ligne de la grille de départ)</i>
<i>Courses (attribuant des points)</i>	<i>Tous les coureurs qualifiés</i>

7.1.MT

3. Pour le Multi Terrain, le format recommandé est :

<i>Multi Terrain International - Pour chaque catégorie et/ou classe :</i>	
<i>Essais Libres</i>	<i>X coureurs</i>
<i>Essais chronométrés</i>	<i>X coureurs</i>
<i>Warm-Up (si nécessaire)</i>	<i>X coureurs</i>
<i>Courses (attribuant des points)</i>	<i>X coureurs</i>

7.2 *Contrôle administratif*

1. *Les coureurs engagés à une manifestation peuvent être tenus de présenter leur licence FIM, l'autorisation de leur FMN et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FMNR/les Organisateurs.*
2. *Il est nécessaire de vérifier si tous les coureurs présents à la manifestation:*
 - a) *Sont en possession de la licence FIM appropriée;*
 - b) *Ont l'autorisation de leur FMN;*
 - c) *Ont dûment rempli et signé le bulletin d'engagement officiel de la manifestation.*
3. *L'officiel en charge du contrôle administratif doit présenter un rapport au Directeur de Course avant le début des essais.*



7.3 ***Laissez-passer FIM***

1. *Il est recommandé que les laissez-passer, les Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou d'Equipe émis pour l'usage professionnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci soient respectés.*

7.4 Vérifications techniques préliminaires

1. Avant les essais, un contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévu dans le Règlement Particulier de la manifestation.
2. Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.
3. Lors de ces vérifications techniques, un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motorcycle.
4. Pendant la manifestation et par classe, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement le(s) motorcycle(s) ayant été présentés au contrôle technique.
5. A tout moment pendant la manifestation :
 - a) A la demande du Commissaire Technique, un coureur doit se présenter ou présenter son (ses) motorcycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique;
 - b) Le coureur sera responsable de maintenir son (ses) motorcycle(s) et/ou équipement(s) en conformité avec les règlements;
 - c) L'organe disciplinaire (Jury International ou Arbitre) peut disqualifier un motorcycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.
6. Lors du contrôle sonore initial et de l'inspection technique, un pilote (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par machine. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présentés leurs machines, ou dans les jours qui suivent la manifestation.
7. Un coureur peut changer de motorcycle à tout moment, sauf pendant une course.
8. Le choix final du motorcycle utilisé dans une course doit être fait avant le départ de la course en question

En outre de 7.4 :

7.4.MX 7.4.SX 7.4.SM

9. *Chaque coureur peut présenter au contrôle technique un maximum de 2 motocycles sous son nom et son numéro.*
10. *Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un motocycle sous son nom et son numéro. Pour ce qui est du deuxième motocycle, qui doit être de mêmes marque, type et cylindrée que le premier, il y a deux possibilités :*
 - a) *Un coureur peut présenter au contrôle un deuxième motocycle sous son nom et son numéro;*
 - b) *Une équipe peut présenter au contrôle un deuxième motocycle, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le motocycle doit indiquer aux Commissaires Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motocycle.*

7.4.MT

9. *Chaque équipe doit présenter au contrôle un motocycle uniquement, afin de le faire utiliser par ses coureurs (2 ou plus). L'équipe qui présente le motocycle au contrôle technique doit indiquer aux Commissaires Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motocycle.*
10. *Tout changement de motocycle/quad est interdit une fois passé les vérifications techniques préliminaires.*

7.5 **Contrôle médical spécial**

1. *A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical, à la demande du Directeur de Course, de l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) ou du Représentant/Observateur Médical.*
2. *Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial sera disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.*

En outre de 7.5 :

7.5.MX 7.5.SM 7.5.MT

3. *Le contrôle médical spécial doit être demandé par le Président du Jury International.*

7.5.SX

3. *Le contrôle médical spécial doit être demandé par l'Arbitre.*

7.6 Contrôle du circuit

1. *Il est recommandé qu'un contrôle du circuit soit effectué le jour précédant les Essais Libres.*
2. *Si cela s'avère nécessaire, un deuxième contrôle du circuit peut être effectué.*

En outre de 7.6 :

7.6.MX 7.6.SM 7.6.MT

3. *Le contrôle du circuit sera effectué par le Directeur de Course, le Président du Jury et un représentant de l'organisateur.*
4. *Les Membres du Jury et d'autres officiels clé peuvent également assister à ce contrôle.*

7.6.SX

3. *Le contrôle du circuit sera effectué par le Directeur de Course, l'Arbitre et un représentant de l'organisateur.*
4. *D'autres officiels clé peuvent également assister à ce contrôle.*

7.7 Réunion avec les organisateurs

1. *Il est recommandé qu'une réunion avec les organisateurs ait lieu après le contrôle du circuit.*
2. *Il est demandé aux représentants de l'organisateur d'y participer.*
3. *Sont invités à participer à cette réunion : le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Responsable du Contrôle Technique, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Chef du Service Médical, le Responsable du Service de Presse, etc.*
4. *Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.*

En outre de 7.7 :

7.7.MX 7.7.SM 7.7.MT

5. *Il est également demandé au Président et au Directeur de Course à cette réunion.*
6. *Sont également invités à participer à cette manifestation : les Membres du Jury.*

7.7.SX

5. *Il est également demandé à l'Arbitre de participer à cette réunion.*

7.8 Essais Libres/chronométrés

1. Dans chaque classe, au moins une séance d'essais sera organisée.
2. Une partie de la séance d'essais peut être libre, l'autre chronométrée. Toutefois, les deux peuvent se dérouler séparément.
3. S'il y a trop de coureurs dans une classe, ils seront répartis dans des différentes Groupes par tirage au sort au tout autre critère valable.
4. Dans le cas où deux groupes ont été établis, un nombre similaire de coureurs devra être placé dans chaque groupe. Si cela ne s'avère pas possible, le premier groupe aura un coureur en plus :

Total	Groupe 1	Groupe 2
20 coureurs	10 coureurs	10 coureurs
19 coureurs	10 coureurs	9 coureurs

5. Dans le cas où plus de deux groupes ont été établis, un nombre similaire de coureurs devra être placé dans chaque groupe. Si cela ne s'avère pas possible, le même principe s'appliquera (exemple) :

Total	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
27 coureurs	9 coureurs	9 coureurs	9 coureurs
28 coureurs	10 coureurs	9 coureurs	9 coureurs
29 coureurs	10 coureurs	10 coureurs	9 coureurs

6. Les départs collectifs sont interdits lors des essais.
7. Durant ou après ses essais, les coureurs peuvent avoir l'occasion de faire des essais de départ.

En outre de 7.8 :

7.8. MT

8. La séance d'essais libres devrait être d'une durée suffisante afin de permettre à chaque coureur d'effectuer au minimum un tour.
9. Les chefs d'équipe doivent gérer le temps accordé lors de ces essais libres afin de permettre à chaque coureur d'effectuer au minimum un tour.
10. Les essais libres doivent être terminés au moins 90 minutes avant le départ de la course.

7.9 ***Briefing avec les coureurs***

1. *Si nécessaire, un briefing avec les coureurs peut avoir lieu à la grille de départ.*
2. *Dans ce cas, c'est la responsabilité de chaque coureur d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.*

7.10 Qualifications

7.10.MX

1. Les Qualifications pour la manifestation et/ou les positions de départ se feront par des Essais Chronométrés ou des Courses de Qualification.

7.10.SX

1. Les Qualifications pour les positions de départ aux courses de qualification se feront par des Essais Chronométrés.

7.10.SM

1. Les Qualifications pour la manifestation et/ou les positions de départ se feront par des Essais Chronométrés.

7.10.MT

1. Les Qualifications pour la manifestation et/ou les positions de départ se feront par des Essais Chronométrés.
2. S'il n'y a qu'une seule séance d'Essais Chronométrés programmée, le chef d'équipe est libre de décider quel coureur de son équipe la disputera.
3. S'il n'y a qu'une séance d'Essais Chronométrés par coureur, l'addition du meilleur résultat de chaque coureur déterminera le résultat de qualification de l'équipe.



7.11 Qualifications/Pas de résultats de qualification

1. *Si, pour des raisons imprévues, aucun résultat de qualification n'a été obtenu avant les Courses, l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) - en collaboration avec le Directeur de Course - décidera des éventuelles modifications des horaires et critères de qualification.*

7.12 Coureurs de réserve

7.12.MX 7.12.MT

1. Les coureurs de réserve sont des coureurs non-qualifiés qui auront le droit de prendre la place des coureurs qualifiés qui ne peuvent pas participer à la Course.
2. Dans chaque classe, les coureurs de réserve peuvent être nommés après la fin des qualifications et selon les critères valables pour la discipline/classe concernée.
3. Les coureurs de réserve n'ont pas la garantie de pouvoir participer aux courses.
4. La décision d'admettre un ou plusieurs coureurs de réserve à une course se fera 10 minutes avant chaque course en question quand la zone d'attente est fermée. A cet instant, tout coureur de réserve n'étant pas autorisé à prendre le départ, doit quitter la zone d'attente.
5. Un coureur de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ d'une première course peut le faire dans la deuxième course de la même classe, si nécessaire.
6. D'autre part, un coureur de réserve qui a pris part à la première course n'est pas autorisé à participer à l'autre/aux autres Course(s) de la même classe si tous les coureurs qualifiés sont dans la zone d'attente.

7.13 SuperPole/Procédure

7.13.SM

1. *La SuperPole fait partie intégrale des Qualifications.*
2. *L'ordre dans lequel les coureurs prennent le départ pour la SuperPole se fera selon leurs résultats des Essais Chronométrés. Le coureur ayant terminé 4^{ème} des Essais Chronométrés se placera le premier sur la grille de départ, suivi par le coureur ayant terminé 3^{ème}, ensuite le coureur ayant terminé 2^{ème} et finalement le coureur ayant terminé 1^{er}.*
3. *Les coureurs prendront le départ, un par un, depuis la sortie de la zone de réparations et de signalisation sous l'autorité du Directeur de Course.*
4. *Chaque coureur effectuera 2 tours (un tour de lancement et un tour chronométré).*
5. *Le Directeur de Course donnera le départ au premier coureur à l'heure prévue et ensuite à chacun des autres coureurs approximativement 30 secondes après que le coureur précédent ait terminé son tour de lancement.*

7.14 SuperPole/Non-participation

7.14.SM

1. Dans le premier cas; si - avant la SuperPole - un coureur classé dans les 4 premiers des Essais Chronométrés est déclaré inapte à prendre le départ de la course (déclaration écrite et signée du Chef du Service Médical), le coureur classé 5^{ème} des Essais Chronométrés doit prendre sa place (et ainsi de suite), afin d'avoir une liste de 4 coureurs pour la SuperPole.
2. Dans ce cas, le coureur classé 5^{ème} des Essais Chronométrés ira en première ligne.
3. Tous les coureurs restants (à partir de la position 6) gardent leur place sur la grille de départ.
4. Dans le deuxième cas; si - avant la SuperPole - un coureur classé dans les 4 premiers des Essais Chronométrés est déclaré inapte à participer à la SuperPole et n'est pas certain de prendre le départ des Courses (déclaration écrite et signée du Chef du Service Médical), il ne sera pas remplacé. La SuperPole s'effectuera avec 3 coureurs seulement.
5. La non-participation de ce coureur sera considérée comme un cas de force majeure. Aucun autre cas ne peut être considéré comme un cas de force majeure.
6. Si, par la suite, le coureur en question est déclaré apte à participer aux Courses (déclaration écrite et signée du Chef du Service Médical), il doit prendre la 4^{ème} position de la première ligne de la grille de départ.
7. Au cas où le coureur en question est toujours déclaré inapte à participer aux Courses (déclaration écrite et signée du Chef du Service Médical), la 4^{ème} position de la première ligne de la grille de départ doit rester libre.
8. Tous les coureurs restants (à partir de la position 5) gardent leur position sur la grille de départ.

7.15 SuperPole/Résultats

7.15.SM

1. *La SuperPole doit être chronométrée avec diffusion des résultats sur écran, et communiqués à la presse.*
2. *Les résultats de la SuperPole sont déterminés selon le tour chronométré enregistré par les coureurs; le coureur en première position de la SuperPole sera 1^{er}, suivi du coureur en deuxième position de la SuperPole, et ainsi de suite.*
3. *En cas d'ex aequo, les résultats des Essais Chronométrés seront pris en considération et la procédure mentionnée sous 2) sera adaptée en conséquence.*
4. *Dans le cas où un coureur n'a pas participé à la SuperPole pour des raisons de force majeure ou qu'un coureur a chuté pendant la SuperPole et/ou qu'il n'a pas terminé son tour chronométré, il sera placé en 4^{ème} position.*
5. *Dans le cas où plusieurs coureurs n'ont pas participé à la SuperPole pour des raisons de force majeure ou ont chuté pendant la SuperPole et/ou qu'ils n'ont pas terminé leur tour chronométré, mais qu'ils sont aptes à participer aux Courses, les résultats des Essais Chronométrés seront pris en considération et la procédure mentionnée sous 2) sera adaptée en conséquence.*
6. *Dans le cas de conditions météorologiques changeantes (sec-mouillé) pendant la SuperPole, le Jury International peut décider de maintenir les résultats des Essais Chronométrés.*
7. *Si, pour des raisons imprévues, la SuperPole est annulée, les temps réalisés lors des Essais Chronométrés seront utilisés.*

7.16 **Ordre de départ**

1. *L'ordre dans lequel les coureurs prennent leurs places de départ pour les Course est en fonction des résultats des Qualifications.*
2. *Il est donc recommandé de placer les coureurs dans la zone d'attente selon leurs résultats dans les Qualifications.*

En outre de 7.16 :

7.16.SM

3. *Les résultats des qualifications comprennent les résultats de la SuperPole et les résultats des essais chronométrés pour les coureurs restants.*

7.17 Procédure dans la zone d'attente

7.17.MX

1. **A partir de X minutes avant le départ :**
 - a) L'accès à la zone d'attente est ouvert.
 - b) Chaque coureur peut placer le motorcycle qu'il utilisera en course dans la zone d'attente.
 - c) Les coureurs peuvent préparer leur place derrière la grille de départ.
2. **10 minutes avant le départ :**
 - a) Présentation du panneau de 10 minutes ou bruit sonore/coup de sifflet.
 - b) L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.
 - c) Les motorcycles (à être utilisés en course) de tous les coureurs doivent être présents dans la zone d'attente. La sanction pour une arrivée tardive à la zone d'attente est la disqualification de la course en question.
 - d) Les coureurs de réserve - s'il y en a - qui ne sont pas autorisés à participer à la course doivent quitter la zone d'attente.

7.17.SX

1. **A partir de X minutes avant le départ du tour de présentation :**
 - a) L'accès à la grille de départ est ouvert.
 - b) Chaque coureur peut placer le motorcycle qu'il utilisera en course dans la zone d'attente.
 - c) Les coureurs peuvent préparer leur place derrière la grille de départ.
2. **X minutes avant le départ du tour de présentation :**
 - a) L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.
 - b) Les motorcycles (utilisés pour la course) de tous les coureurs doivent être présents dans la zone d'attente. La sanction pour une arrivée tardive à la zone d'attente est la disqualification de la course en question.
 - c) Chaque coureur peut placer son motorcycle à la grille de départ.

7.17.SM

1. **A partir de X minutes avant le départ des tours de chauffe :**
 - a) L'accès à la grille de départ est ouvert.
 - b) Chaque coureur peut placer le motorcycle qu'il utilisera en course dans la zone d'attente.
2. **10 minutes avant le départ des tours de chauffe :**
 - a) Présentation du panneau de 10 minutes ou bruit sonore/coup de sifflet.
 - b) L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente reste ouvert.

7.17.MT

1. **A partir de 30 minutes avant le départ :**
 - a) L'accès de la zone d'attente à la grille de départ est ouvert.
 - b) Chaque coureur peut placer le motorcycle qu'il utilisera en course sur la grille de départ.
2. **20 minutes avant le départ le départ :**
 - a) L'accès de la zone d'attente à la grille de départ est fermé.
 - b) L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente reste ouvert.
 - c) Les motorcycles (utilisés pour la course) de tous les coureurs doivent être présents sur la grille de départ.
 - d) Les coureurs qui arrivent tardivement doivent rester dans la zone d'attente et suivre les instructions des officiels.

7.18 Tour de reconnaissance

7.18.MX

1. *Un tour de reconnaissance peut être programmé X minutes avant le départ de chaque course, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *La participation au tour de reconnaissance est facultative.*
3. *Une fois qu'un coureur a entamé son tour de reconnaissance, il doit continuer dans le sens de la course.*
4. *Après le tour de reconnaissance, les coureurs doivent retourner avec leur motorcycle directement à la zone d'attente en utilisant la porte d'accès indiquée.*
5. *Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motorcycle dans la zone d'attente à temps (X minutes avant le départ) seront disqualifiés de la course en question.*

7.19 Tour de présentation

7.19.SX

1. *Un tour de présentation peut être programmé X minutes avant le départ de la Finale, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *La participation au tour de présentation est obligatoire, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
3. *Une fois qu'un coureur a entamé son tour de présentation, il doit continuer dans le sens de la course.*
4. *Après le tour de présentation, les coureurs doivent retourner avec leur motorcycle directement à la grille de départ en utilisant l'accès indiqué.*
5. *Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de présentation et/ou qui ne réussissent pas à amener leur motorcycle dans la zone d'attente à temps (X minutes avant le départ) seront disqualifiés de la Finale en question.*

7.20 Tours de chauffe

7.20.SM

1. **10 minutes avant le départ des tours de chauffe :**

- a) Les coureurs peuvent quitter la zone d'attente pour prendre leurs positions sur la grille de départ (4 coureurs par ligne).
- b) Le motorcycle du coureur doit être poussé de la zone d'attente à sa position assignée sur la grille de départ, moteur arrêté.
- c) Des couvertures chauffantes pour les pneus peuvent être utilisées sur la grille de départ. Elles doivent être alimentées par un générateur de type portable qui doit avoir une puissance de 1 kilowatt maximum. Un seul générateur par motorcycle peut être utilisé.
- d) Des réglages aux motorcycles peuvent encore être effectués. Il est interdit de ravitailler.
- e) Seuls les coureurs, leur manager d'équipe, deux mécaniciens par coureur, et une personne avec le parapluie de l'équipe, une personne avec le parapluie de l'organisateur, le commentateur, l'équipe de télévision, les photographes et les officiels nécessaires, sont autorisés sur la grille de départ.

2. **5 minutes avant le départ des tours de chauffe :**

- a) L'accès de la zone d'attente à la grille de départ est fermé pour les motorcycles.
- b) L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente reste ouvert.
- c) Les motorcycles de tous les coureurs doivent être sur la grille de départ.
- d) Il est encore possible d'utiliser des couvertures chauffantes pour les pneus et d'effectuer des réglages aux motorcycles. Il est interdit de ravitailler.
- e) Il est interdit de porter un casque à ce moment-là.
- f) L'accès à la zone d'attente reste ouvert.

- g) La sanction pour une arrivée tardive à la grille de départ est la perte de sa position de départ. Les motocycles arrivant tardivement seront gardés dans la zone d'attente. Les coureurs concernés doivent obéir aux instructions des officiels.

3. **4 minutes avant le départ des tours de chauffe :**

- a) Présentation du panneau de 4 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.
- b) Les générateurs doivent être déconnectés. Les couvertures chauffantes doivent être retirées des pneus. Les générateurs, les couvertures chauffantes et autre équipement doivent être enlevés de la grille de départ.
- c) Tout le monde, hormis les coureurs, un mécanicien et une personne avec le parapluie par coureur, les photographes, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte grille de départ.
- d) L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.
- e) Si un coureur a un problème mécanique et que le motocycle ne peut pas être réparé sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motocycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.
- f) Si les mécaniciens réussissent à réparer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.
- g) Si les mécaniciens réussissent à réparer le motocycle seulement après que le coureur en tête ait terminé le premier des 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

4. **2 minutes avant le départ des tours de chauffe :**

- a) Présentation du panneau de 2 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.
- b) Tous les réglages aux motocycles doivent être terminés.

- c) Les coureurs mettent leurs casques, démarrent leurs moteurs et se préparent pour les 2 tours de chauffe obligatoires.
- d) Les mécaniciens, les personnes avec le parapluie et les photographes quittent la grille de départ. Seuls les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires sont autorisés sur la grille de départ.
- e) Si un coureur a un problème mécanique et que le motorcycle ne peut pas être démarré sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motorcycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.
- f) Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les 2 tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.
- g) Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle seulement après que le coureur de tête ait terminé le premier des 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

5. **1 minute avant le départ des tours de chauffe :**

- a) Bruit sonore ou coup de sifflet.
- b) L'équipe de télévision quitte la grille de départ.
- c) Seuls les coureurs et les officiels nécessaires sont autorisés sur la grille de départ.
- d) Tout coureur qui ne réussit pas à démarrer son motorcycle, doit quitter la grille de départ et pousser son motorcycle vers la fin de la grille de départ ou dans la voie des stands.
- e) S'il réussit à démarrer le motorcycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester au fond de la grille de départ ou dans le couloir des stands et commencer les 2 tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

- f) *S'il ne réussit pas à démarrer le motorcycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit quitter la grille de départ et pousser son motorcycle dans la voie des stands.*
- g) *S'il réussit à démarrer le motorcycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les 2 tours de chauffe obligatoires.*
- h) *S'il réussit à démarrer son motorcycle après que le coureur de tête ait terminé le premier des 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit, après avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course.*

6. **A la fin des 2 tours de chauffe obligatoires :**

- a) *Le Directeur de Course se tiendra devant la grille de départ en présentant un drapeau rouge.*
- b) *A leur retour à la grille, les coureurs doivent reprendre leur position d'une façon régulière avec la roue avant de leur motorcycle à la ligne définissant leur position à la grille de départ et laisser leurs moteurs en marche.*
- c) *Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant les tours de chauffe peut retourner à la zone des réparations et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ.*
- d) *Dès qu'un coureur a pris sa place assignée sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la voie des stands ou recevoir de l'aide avant le départ.*
- e) *Un officiel se tiendra à la fin de la grille de départ avec un drapeau vert et le présentera une fois la grille complète.*
- f) *Dès que chaque rang de la grille est complet, les Commissaires abaisseront les panneaux indiquant que leur rang est complet.*
- g) *Lorsque tous les panneaux ont été abaissés, l'officiel au fond de la grille de départ lèvera le drapeau vert.*

7.21 Procédure de départ

1. Les procédures suivantes sont recommandées pour chaque discipline en question.

En outre de 7.21 :

7.21.MX 7.21.SX

2. Le départ est donné par la baisse de la grille de départ.
3. Un départ collectif avec moteur en marche sera effectué.
4. Il est recommandé que les départs se fassent d'une seule ligne.
5. La zone devant la grille de départ doit être préparée de manière égale afin que tous les coureurs aient les mêmes conditions. Les officiels nécessaires, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone. Aucun sillon n'est autorisé dans la zone.
6. X minutes avant le départ :
 - a) Après un signal par l'officiel responsable, tout le monde, hormis les coureurs, deux membres d'équipe par coureur, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.
 - b) Les coureurs se préparent pour le départ.
7. A partir de cet instant :
 - a) Après un signal par l'officiel responsable, l'accès à la grille de départ est ouvert.
 - b) Les coureurs dans la zone d'attente se rendent à la grille de départ dans l'ordre de leur résultat en qualification (1^{ier}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc.).
 - c) Dès que les coureurs ont sélectionnés et pris leurs positions à la grille de départ, un drapeau vert sera présenté et tous les coureurs sont sous les ordres du starter.
 - d) Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.
8. 15 secondes avant le départ :
 - a) L'accès de la zone d'attente à la zone de départ est fermé.



- b) Si un coureur a des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, et qu'il ne réussit pas à réparer son motorcycle avant ce laps de temps, il doit y rester jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut accéder à la zone de départ et reprendre la course. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la Course en question.
 - c) Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit attendre de l'aide jusqu'à ce que la grille ait été abaissée. Une fois que la grille a été abaissée, il peut recevoir de l'aide par son (ses) mécanicien(s) sur la grille. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.
9. Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer, ni retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.
10. Quand tous les coureurs auront pris leurs positions sur la grille de départ, un drapeau vert sera présenté.
11. **Sur signal du Directeur de Course :**
- a) Un panneau indiquant « 15 secondes » sera présenté et les coureurs sont sous les ordres du starter. Le panneau indiquant « 15 secondes » sera présenté pendant 15 secondes.
 - b) A la fin des 15 secondes, un panneau indiquant « 5 secondes » sera présenté et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau « 5 secondes » ait été présenté.
12. Un Officiel ordonnera l'abaissement de la grille de départ.

7.21.SM

2. Le départ est donné par feu rouge.
3. **L'Officiel à la fin de la grille de départ a levé le drapeau vert :**
- a) Tout coureur arrivant tardivement des tours de chauffe après que l'officiel à la fin de la grille de départ ait levé le drapeau vert, sera considéré comme « arrivé tardif ».
 - b) Le coureur qui arrive en retard sur la grille perd sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière l'officiel à la fin de la grille de départ et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).

4. **30 secondes avant le départ :**

- a) Si, 30 secondes avant le départ, tous les panneaux n'ont pas été abaissés, le Directeur de Course peut ordonner que le départ ait lieu.
- b) Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.
- c) Les panneaux ne seront pas abaissés, ou doivent être soulevés à nouveau, lorsqu'un coureur du rang en question a indiqué qu'il a calé son motorcycle ou a d'autres difficultés.
- d) Tout coureur qui, après un temps raisonnable, ne peut pas démarrer son motorcycle, doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. S'il réussit/ils réussissent à démarrer le moteur, il doit prendre le départ de cet endroit.

5. **15 secondes avant le départ :**

- a) Le Directeur de Course se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.
- b) Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen. A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers la fin de la grille de départ. Il doit y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné.
- c) S'il a réussi à démarrer son motorcycle, il peut prendre le départ de cet endroit. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course pour prendre le départ de la Course.
- d) S'il ne réussit pas à démarrer son motorcycle, il doit se rendre à la voie des stands sous les instructions d'un officiel, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. Le non-respect des instructions des officiels peut entraîner une sanction ou la disqualification de la course en question.

6. **A partir de cet instant :**

- a) Le Directeur de Course pose le drapeau rouge et la séquence des feux de départ commence.
- b) Un feu rouge sera allumé pendant 2 à 5 secondes. Le feu rouge s'éteindra donnant le départ de la course.
- c) Les coureurs qui se trouvent encore dans la voie des stands doivent attendre jusqu'à ce que le commissaire situé à cette sortie, sur signal du Directeur de Course/un officiel, baissera le drapeau rouge afin d'autoriser tout coureur, qui se trouve encore dans la voie des stands, à partir.

7.21.MT

- 2. Le départ est donné par feu rouge.
- 3. Le départ sera du style « Le Mans ».

4. **20 minutes avant le départ :**

- a) Les équipes prennent leur place sur la grille de départ.
- b) Pour chaque équipe, un seul coureur, le chef d'équipe, deux mécaniciens, une personne avec le parapluie, le commentateur, les équipes de télévision, les photographes et les officiels nécessaires sont autorisées sur la grille de départ.
- c) Il est encore possible d'effectuer de réglages aux motocycles. Il est interdit de ravitailler.
- d) Il est interdit de porter un casque à ce moment-là.

5. **5 minutes avant le départ :**

- a) Présentation du panneau de 5 minutes.
- b) L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.
- c) Tous les réglages aux motocycles doivent être terminés.
- d) Tout le monde, hormis un coureur, un mécanicien et une personne avec le parapluie par équipe, les photographes, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la grille de départ.

6. **2 minutes avant le départ :**

- a) *Présentation du panneau de 2 minutes.*
- b) *Les personnes avec le parapluie et les photographes quittent la grille de départ. Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont un mécanicien par motorcycle le tenant, les coureurs, les équipes de télévision et les officiels nécessaires.*
- c) *Les coureurs mettent leurs casques et prennent leur position de départ à l'opposé de leur motorcycle.*
- d) *Le Directeur de Course se tiendra devant la grille de départ en présentant un drapeau rouge.*
- e) *Sur signal d'un officiel, les coureurs arrivés tardivement poussent leur motorcycle de la zone de départ à la sortie de la voie des stands.*
- f) *Un commissaire se tiendra devant la sortie de la voie des stands en présentant un drapeau rouge.*
- g) *Ces coureurs ne pourront pas encore démarrer leurs motorcycles.*

7. **1 minute avant le départ :**

- a) *Présentation du panneau de 1 minute.*
- b) *Les équipes de télévision doivent quitter la grille de départ.*

8. **15 secondes avant le départ :**

- a) *Le Directeur de Course se dirige vers le côté motorcycles de la grille de départ en présentant le drapeau rouge.*

9. **A partir de cet instant :**

- a) *Le Directeur de Course pose le drapeau rouge et la séquence des feux de départ commence.*
- b) *Un feu rouge sera allumé pendant 5 à 10 secondes. Le feu rouge s'éteindra donnant le départ de la course.*
- c) *Une fois le signal de départ donné, les coureurs franchiront à pied la distance les séparant de leurs motorcycles.*
- d) *Ils devront mettre eux-mêmes leurs motorcycles en marche, par démarreur mécanique ou électrique.*



- e) *Le démarrage à la poussette est interdit sauf sur autorisation du Directeur de Course. Cette autorisation sera accordée automatiquement une minute après que le signal de départ ait été donné, par le Directeur de Course qui donnera le signal.*
- f) *Le coureur pourra alors recevoir l'aide d'un mécanicien pour démarrer son motorcycle « à la poussette ».*
- g) *Toute équipe qui aura fait démarrer son motorcycle en le poussant avant que l'autorisation ne soit donnée, sera pénalisée de 5 tours.*
- h) *Les coureurs qui se trouvent encore dans la voie des stands doivent attendre jusqu'à ce que le commissaire situé à cette sortie, sur signal du Directeur de Course/un officiel, baissera le drapeau rouge afin d'autoriser tout coureur, qui se trouve encore dans la voie des stands pourra démarrer son motorcycle et prendre le départ.*

7.22 Départ/Procédure alternative (avec drapeaux)

7.22.MX 7.22.SX

1. *S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure de grille de départ, le drapeau national sera utilisé pour donner le départ.*
2. *La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'au moment que le Directeur de Course donne le signal de présenter le panneau indiquant «15 secondes».*
3. **A partir de cet instant :**
 - a) *Le panneau indiquant « 15 secondes » sera présenté et les coureurs sont sous les ordres du starter. Le panneau indiquant « 15 secondes » sera présenté pendant 15 secondes.*
 - b) *Pendant ce temps, le Directeur de Course se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.*
 - c) *Arrivé sur le bord de la piste, le Directeur de Course pose le drapeau vert et brandit le drapeau national.*
 - d) *Un panneau indiquant « 5 secondes » sera présenté et le Directeur de Course abaissera le drapeau national entre les 5 et 10 secondes qui suivent et la Course commence.*

7.22.SM

1. *S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure du feu rouge, le drapeau national sera utilisé pour donner le départ.*
2. *La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la Course.*
3. **A partir de cet instant :**
 - a) *Le Directeur de Course se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.*
 - b) *Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen.*



- c) *A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers la voie des stands où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. Le non-respect des instructions des officiels peut entraîner une sanction ou une disqualification de la course en question.*
- d) *Ensuite, le Directeur de Course pose le drapeau rouge et brandit le drapeau national.*
- e) *Le Directeur de Course abaissera le drapeau national entre les 2 et 5 secondes qui suivent et la Course commence.*

7.22.MT

- 1. *S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure du feu rouge, le drapeau national sera utilisé pour donner le départ.*
- 2. *La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la Course.*
- 3. **A partir de cet instant :**
 - a) *Le Directeur de Course se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.*
 - b) *Ensuite, le Directeur de Course pose le drapeau rouge et brandit le drapeau national.*
 - c) *Le Directeur de Course abaissera le drapeau national entre les 5 et 10 secondes qui suivent et la Course commence.*

7.23 Départ anticipé

7.23.SM

1. Si l'axe de la roue avant du motorcycle franchit la ligne marquant le devant de la position de départ du coureur sur la grille avant que le feu rouge ne s'éteigne, ceci sera considéré comme un départ anticipé.
2. Sur recommandation du Directeur de Course, le coureur concerné se verra infliger une pénalité de « Stop and Go ».

7.23.MT

1. Si un coureur quitte sa position sur la grille de départ avant que le feu rouge ne s'éteigne, ceci sera considéré comme un départ anticipé.
2. Sur recommandation du Directeur de Course, le coureur concerné se verra infliger une pénalité de « Stop and Go ».

7.24 Pénalité « Stop & Go »

7.24.SM 7.24.MT

1. *Sur recommandation du Directeur de Course, un panneau indiquant «Stop & Go», ainsi que son numéro de départ, sera présenté dans la zone d'arrivée au coureur qui a effectué le faux départ.*
2. *Pendant la course, le coureur en question doit s'arrêter dans la zone de pénalité « Stop & Go » désignée. Il doit arrêter son motorcycle (le moteur ne doit pas être coupé) et rester à l'arrêt pendant un certain temps (voir ci-dessous). Après cette durée de temps, il peut ensuite reprendre la course. Cette procédure est effectuée sous le contrôle strict des officiels désignés.*
3. *Si le coureur en question néglige de s'arrêter, après que le panneau « Stop & Go » lui ait été présenté trois fois, il se verra présenter le drapeau noir.*
4. *Si plus d'un coureur est pénalisé, le signal sera donné aux coureurs de s'arrêter lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les résultats qui déterminent l'ordre de départ des coureurs pour la Course en question, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.*
5. *Dans le cas où un coureur manquerait de répondre aux instructions de s'arrêter dans la zone de pénalité « Stop and Go », et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun des coureurs suivants ne recevra l'ordre de s'arrêter jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.*
6. *Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également applicable.*

En outre de 7.24.SM :

7.24.SM

7. *Pendant la course, le coureur en question doit rester à l'arrêt pendant 5 secondes.*
8. *Dans le cas où les commissaires n'ont pas été en mesure d'effectuer la procédure « Stop and Go » avant la fin de la course, le coureur en question se verra infliger une pénalité de 15 secondes.*

En outre de 7.24.MT :

7.24.MT

7. *Pendant la course, le coureur en question doit rester à l'arrêt pendant 30 secondes.*

7.25 Courses

1. Dans chaque discipline, le temps ou la distance de la course doit toujours être en fonction de la classe et le groupe d'âge en compétition.
2. Dans chaque discipline, le nombre de coureurs admis à la manifestation sera indiqué par la FMNR en fonction du circuit.

En outre de 7.25 :

7.25.MX

3. Dans chaque classe, il est recommandé que la manifestation se dispute sur deux courses avec un maximum 40 coureurs.

7.25.SX

3. Dans chaque classe, il est recommandé que la manifestation (à partir des manches de qualification) se dispute avec un maximum 20 coureurs.

7.25.SM

3. Dans chaque classe, il est recommandé que la manifestation se dispute sur deux courses avec un maximum 32 coureurs.

7.26 Arrêt d'une course

1. *Le Directeur de Course peut arrêter prématurément n'importe quelle partie de la manifestation, pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure.*
2. *Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.*

7.27 Arrêt d'une course/Faux départ

7.27.MX 7.27.SX

1. *En cas de faux départ, il y aura un nouveau départ.*
2. *Tous les coureurs doivent immédiatement ralentir après que le drapeau rouge ait été présenté et retourner à la zone d'attente et un nouveau départ avec les mêmes coureurs sera donné aussitôt que possible.*
3. *Après un faux départ, le changement de motocycle n'est pas autorisé.*
4. *Le Directeur de Course peut recommander à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) d'exclure le(s) coureurs, jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la course de prendre part au nouveau départ.*
5. *Si un ou plusieurs coureurs sont jugés responsables de l'arrêt de la course, ils peuvent alors être interdits de prendre part au nouveau départ.*
6. *Un coureur de réserve - s'il y en a - qui n'a pas été admis au départ initial ne fera pas son entrée après un faux départ.*
7. *Les coureurs garderont leur ordre de départ initial pour le nouveau départ.*

7.27.MT

1. *Un départ anticipé n'est jamais considéré comme un faux départ. Un faux départ peut être un dysfonctionnement des lumières, etc.*
2. *En cas de faux départ, il y aura un nouveau départ.*
3. *Tous les coureurs doivent immédiatement ralentir après que le drapeau rouge ait été présenté et retourner à la voie des stands et un nouveau départ avec les mêmes coureurs sera donné aussitôt que possible.*
4. *Le changement de motocycle n'est pas autorisé.*
5. *Un coureur de réserve - s'il y en a - qui n'a pas été admis au départ initial ne fera pas son entrée après un faux départ.*
6. *Les coureurs garderont leur ordre de départ initial pour le nouveau départ.*

7.28 Arrêt d'une course/Avant 2 tours parcourus

7.28.MX 7.28.SX 7.28.MT

1. Si une Course de Qualification ou une Course est arrêtée avant que les 2 premiers tours aient été parcourus, elle sera recommencée, pour autant que les conditions et le temps le permettent.
2. Les coureurs doivent immédiatement ralentir après que le drapeau rouge ait été présenté. et retourner à la zone indiquée et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible, pour autant que les conditions et le temps le permettent.
3. Le changement de motocycle n'est pas autorisé.
4. Le Directeur de Course peut recommander à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) d'exclure le(s) coureurs, jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la course, soit (soient) interdit(s) de prendre part au nouveau départ.
5. Si un ou plusieurs coureurs sont jugés responsables de l'arrêt de la course, ils peuvent alors être interdits de prendre part au nouveau départ.
6. Dans ce cas, un coureur de réserve - s'il y en a - qui n'a pas été admis au départ initial ne fera pas son entrée après un faux départ.
7. Les coureurs garderont leur ordre de départ initial pour le nouveau départ.

En outre de 7.28.MX et 7.28.SX :

7.28.MX 7.28.SX

8. Les coureurs doivent retourner à la zone d'attente.

En outre de 7.28.MT :

7.28.MT

8. Les coureurs doivent retourner à la voie des stands.



7.29 Arrêt d'une course/Après 2 tours - avant mi-course

1. Si une Course de Qualification ou une Course est arrêtée avant que la moitié (-50%) du temps/distance de la course ait été parcouru, les coureurs doivent immédiatement ralentir après que le drapeau rouge ait été présenté.
2. Le Directeur de Course peut recommander à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) d'exclure le(s) coureur(s), jugé(s) responsable(s) de l'arrêt de la course, soit (soient) interdit(s) de prendre part au nouveau départ.
3. Si un ou plusieurs coureurs sont jugés responsables de l'arrêt de la course, ils peuvent alors être interdits de prendre part au nouveau départ.

En outre de 7.29 :

7.29.MX

4. Les coureurs doivent se rendre directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30 minutes après que le drapeau rouge ait été présenté, pour autant que les conditions et le temps le permettent.
5. Le changement de motocycles est autorisé. Le choix final doit être fait 10 minutes avant le nouveau départ.
6. Si un ou plusieurs coureurs sont jugés responsables de l'arrêt de la course, ils peuvent alors être interdits de prendre part au nouveau départ.
7. Les coureurs garderont leur ordre de départ initial pour le nouveau départ.
8. Ensuite, et s'ils sont admis à la course, les coureurs de réserve prendront leur position de départ en ordre de priorité.

7.29.SX

4. Les coureurs doivent retourner dans la voie des stands et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible, pour autant que les conditions et le temps le permettent.
5. Le changement de motocycle n'est pas autorisé pour le nouveau départ.



6. Les coureurs garderont leur ordre de départ initial pour le nouveau départ.
7. Un coureur de réserve - s'il y en a - qui n'a pas été admis au départ initial ne fera pas son entrée au nouveau départ.

7.29.SM

4. Les coureurs doivent retourner dans la voie des stands et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible, pour autant que les conditions et le temps le permettent.
5. Le changement de motorcycle est autorisé. Le choix final doit être fait 10 minutes avant les tours de chauffe qui précèdent le nouveau départ.
6. L'ordre pour le nouveau départ sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge.

7.29.MT

4. Les coureurs doivent retourner au parc fermé (zone d'attente) et la course sera reprise pour le temps/la distance restante aussitôt que possible, pour autant que les conditions et le temps le permettent.
5. Tous les motorcycles, qu'ils soient en course ou arrêtés à leur stand pour ravitailler ou réparation devront se diriger au parc fermé (zone d'attente). Exception sera faite pour ces motorcycles sur lesquels les réparations sont si importantes que leur déplacement n'est pas possible. Ces équipes doivent également arrêter les réparations.
6. Le chronométrage continuera jusqu'à 5 minutes après que le drapeau rouge ait été présenté.
7. Le classement intermédiaire doit être à la disposition des équipes avant que le départ de la partie restante de la course puisse être donné.
8. L'ordre pour les positions de départ sur la grille sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge.
9. Seules les équipes figurant dans le classement intermédiaire peuvent prendre le départ.



10. **20 minutes avant le départ :**

- a) *L'entrée du parc fermé est ouverte.*
- b) *Sur ordre du Directeur de Course, un des coureurs de chaque équipe pourra récupérer le motorcycle de l'équipe et le pousser dans le stand de l'équipe.*
- c) *Les équipes sont autorisées à préparer dans leur stand leur motorcycle pour le départ.*
- d) *L'entrée de la voie des stands à la grille de départ est ouverte.*
- e) *Les motorcycles peuvent être placés sur la grille de départ.*

11. **5 minutes avant le départ :**

- a) *L'entrée du parc de la voie des stands à la grille de départ est fermée.*
- b) *Les motorcycles de tous les coureurs doivent être à la grille de départ.*
- c) *Un coureur, un mécanicien et une personne avec le parapluie par équipe, les photographes, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, sont autorisés sur la grille de départ.*
- d) *Aucun réglage supplémentaire au motorcycle peut être apporté sur la grille de départ.*
- e) *Les équipes qui ne réussissent pas à amener leur motorcycle à la grille de départ à temps doivent rester dans la voie des stands et prendre le départ de cet endroit.*
- f) *La procédure de départ reprend à partir de « 5 minutes avant le départ ».*



7.30 Arrêt d'une course/Après 2 tours - après mi-course

7.30.MX 7.30.SX 7.30.SM

1. *Si une Course de Qualification ou une Course est arrêtée après que la moitié (+50%) du temps/distance de la course ait été parcouru, la course sera considérée comme une course complète. Dans ce cas, le classement des coureurs pris en considération sera celui à la fin du tour précédant l'arrêt de la course.*

7.30.MT

1. *Si une Course est arrêtée après que la moitié (+50%) et avant que trois-quarts (-75%) du temps/distance de la course ait été parcouru, cette course sera reprise pour la durée de temps/de la distance restante, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *La même procédure que pour « Après 2 tours - avant mi-course » sera appliquée.*
3. *Si une Course est arrêtée après que trois-quarts (+75%) du temps/distance de la course ait été parcouru, la course sera considérée comme une course complète. Dans ce cas, le classement des coureurs pris en considération sera celui à la fin du tour précédant l'arrêt de la course.*

7.31 **Contrôle du niveau sonore après chaque course**

1. *Immédiatement après chaque Course, un contrôle de conformité aux règlements concernant le niveau sonore pourra être effectué sur les motocycles.*
2. *L'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre) choisira au hasard les motocycles pour le contrôle du niveau sonore après chaque course.*
3. *Des motocycles pourront également être contrôlés à la demande du Directeur de Course ou le Chef Commissaire Technique.*
4. *Les limites maximum autorisées après la course sont :*
 - a) *dB/A 96 (dB/A 94 + 2 pour les motocycles avec un moteur quatre temps);*
 - b) *dB/A 98 (dB/A 96 + 2 pour les motocycles avec un moteur deux temps).*
5. *Tout coureur dont le motocycle dépasse la limite maximum autorisée après la course de sera pénalisé par l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre).*
6. *Conformément aux règlements en vigueur concernant l'aide extérieure, les coureurs ont la liberté de changer leurs silencieux, mais leurs motocycles doivent être contrôlés pour conformité. Par conséquent, le Délégué Technique et son équipement doivent être disponibles pendant toute la manifestation.*

En outre de 7.31 :

7.31.MX 7.31.SM

7. *Tout coureur dont le motocycle dépasse la limite maximum autorisée après la course se verra attribuer une minute de pénalisation qui sera ajoutée à son temps réalisé dans la course en question.*
8. *Une fois que la minute a été ajoutée, le coureur sera alors classé avec les coureurs qui ont parcouru le même nombre de tours, selon son temps.*



7.31.SX

7. *Tout coureur dont le motorcycle dépasse la limite maximum autorisée après la course se verra retirer un tour du nombre de tours parcourus dans la course en question.*
8. *Une fois que le tour a été retiré, le coureur sera alors classé avec les coureurs qui ont parcouru le même nombre de tours, selon son temps.*

7.31.MT

7. *Toute équipe dont le motorcycle dépasse la limite maximum autorisée après la course se verra retirer un tour par heure de course du nombre de tours parcourus dans la course en question (ex. : course de 6 heures = - 6 tours).*
8. *Une fois que les tours ont été retirés, l'équipe sera alors classée avec les équipes qui ont parcouru le même nombre de tours, selon leur temps.*

7.32 Résultats/Procédure

1. *Toutes les sorties officielles des coureurs sur le circuit doivent être chronométrées et communiquées à la presse.*
2. *Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.*
3. *Une course se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.*
4. *Les coureurs qui suivent le vainqueur seront alors arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.*
5. *Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motocycle.*
6. *La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motocycle franchit la ligne.*
7. *Le chronométrage continuera jusqu'à :*
 - a) *X minutes après la fin de chaque séance d'essais ou de qualification chronométrée;*
 - b) *X minutes après l'arrivée du vainqueur de la course en question.*
8. *Tous les coureurs, qui participent à une Course de Qualification et/ou une Course, seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite.*
9. *Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les X minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont X minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat.*
10. *La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les X minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.*



11. Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.
12. Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.
13. Les résultats ne seront officiels qu'au terme du délai de réclamation.
14. Tous les résultats doivent être homologués par l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre).
15. Si une réclamation est interjetée, les résultats ne peuvent pas être considérés comme officiels avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.

En outre de 7.32 :

7.32.MX 7.32.SM 7.32.MT

16. X minutes = 5 minutes.

7.32.SX

16. X minutes = 2 minutes.

7.33 Résultats/Attribution de points

7.33.MX 7.33.SX 7.33.SM

1. Des points sont attribués dans chaque Course/Finale aux coureurs selon l'échelle suivante :

25 points au	1 ^{er}	10 points au	11 ^{ème}
22 points au	2 ^{ème}	9 points au	12 ^{ème}
20 points au	3 ^{ème}	8 points au	13 ^{ème}
18 points au	4 ^{ème}	7 points au	14 ^{ème}
16 points au	5 ^{ème}	6 points au	15 ^{ème}
15 points au	6 ^{ème}	5 points au	16 ^{ème}
14 points au	7 ^{ème}	4 points au	17 ^{ème}
13 points au	8 ^{ème}	3 points au	18 ^{ème}
12 points au	9 ^{ème}	2 points au	19 ^{ème}
11 points au	10 ^{ème}	1 point au	20 ^{ème}

7.34 Résultats/Classement final

7.34.MX 7.34.SX 7.34.SM

1. Dans chaque classe, le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points, le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite, indépendamment du nombre de courses/finales qu'ils ont terminées.
2. En cas d'ex aequo, les points marqués dans la dernière Course/Finale détermineront l'ordre au classement final de la manifestation des coureurs ayant marqué des points.
3. Les résultats finals seront complétés en ajoutant les coureurs n'ayant pas marqué des points. Ils seront classés en additionnant leurs positions de chaque Course/Finale. De ces coureurs, le coureur ayant obtenu le classement final le plus bas, sera classé premier derrière les coureurs qui ont marqué des points. Il sera suivi par le deuxième coureur classé qui n'a pas marqué de points, et ainsi de suite.
4. En cas d'ex aequo, la position obtenue dans la dernière Course/Finale déterminera l'ordre au classement final de la manifestation des coureurs n'ayant marqué aucun point.

7.34.MT

1. Si la manifestation est disputée en plusieurs courses, le résultat final sera basé sur l'addition des résultats de chaque équipe classée dans chaque course.
2. Les équipes seront classées selon le nombre total de tours effectués.
3. Les équipes ayant effectué un nombre de tours identique seront classées selon leur temps de course total.
4. Si toutefois, l'ex aequo subsiste, la position obtenue dans la dernière course déterminera l'ordre au classement final de la manifestation des équipes concernées.

7.35 *Tour d'Honneur*

1. *Si l'organisateur le lui demande, le vainqueur de la Course/Finale doit, immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée, faire un tour d'honneur, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*

7.36 Cérémonie de remise des prix

1. *Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu à chaque manifestation, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *Les trois premiers du classement final de la manifestation devraient prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix.*
3. *Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) peut être joué.*
4. *Les drapeaux nationaux des trois premiers (les passeports faisant foi) pourront être hissés en même temps.*

En outre de 7.36 :

7.36.MT

5. *L'hymne et le drapeau national de l'équipe vainqueur sont basés sur sa nationalité (où elle a son domicile).*

7.37 **Conférence de presse**

1. *Il est recommandé qu'une Conférence de Presse ait lieu après la manifestation, pour autant que les conditions et le temps le permettent.*
2. *Cette Conférence de Presse peut aussi être une interview des coureurs/équipes sur le podium avant, pendant ou après la Cérémonie de Remise des Prix.*

7.38 **Vérification finale**

1. *Immédiatement après la dernière course dans chaque classe, les 3 premiers motocycles du classement final de cette classe peuvent être placés dans le parc fermé pour le contrôle technique.*
2. *D'autres motocycles peuvent également être contrôlés.*
3. *Les motocycles qui sont placés au parc fermé pour la vérification finale doivent y rester durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.*

7.39 Réclamations

1. *Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînés cette décision.*
2. *Toutes les réclamations doivent être présentées à l'organe disciplinaire de la manifestation (Jury International ou Arbitre).*
3. *Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de € 660.- (ou d'un montant équivalent en monnaie locale), qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*
4. *Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.- (ou d'un montant équivalent en monnaie locale). Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.*
5. *Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.- (ou d'un montant équivalent en monnaie locale).*
6. *En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, concurrent ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.*

En outre de 7.39 :

7.39.MX 7.39.SM 7.39.MT

7. *Toute autre réclamation doit être présentée dès que la raison de la réclamation est connue.*
8. *Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.*

7.39.SX

7. *Les réclamations relatives à une erreur, irrégularité ou action frauduleuse pouvant influencer le résultat d'une course dans laquelle le coureur concerné (et/ou le motorcycle impliqué) doit prendre part ultérieurement, doivent être présentées avant que les coureurs ne quittent la zone d'attente du départ pour participer à cette Course.*
8. *Si une réclamation concerne un incident durant la course, elle doit être présentée avant que les coureurs ne quittent la zone d'attente du départ pour la course suivante.*
9. *Si un incident donnant lieu à une réclamation se produit lors de la dernière manche de la manifestation, la réclamation doit être présentée dans les 10 minutes suivant l'arrivée de cette course.*
10. *Si une réclamation a été présentée oralement, elle doit être confirmée par écrit dans les 15 minutes qui suivent, au plus tard.*

7.40 Contrôle du carburant

1. *Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon les Règlements Techniques FIM.*
2. *Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de € 800.- (ou d'un montant équivalent en monnaie locale) versée auprès de l'organe compétent ou la FMNR (contrôles supplémentaires).*
3. *Toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FMNR dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément aux Règlements Techniques FIM.*
4. *Après le dernier contrôle :*
 - a) *La partie gagnante se verra rembourser les cautions versées;*
 - b) *La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*
5. *Un coureur dont le carburant ne correspond pas aux exigences techniques sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés.*
6. *Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle.*
7. *Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.*



7.41 ***Contrôles antidopage et d'alcoolémie***

1. *Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément aux Code Antidopage FIM.*
2. *Un coureur dont le contrôle se révèle positif sera disqualifié de toute la manifestation et se verra retirer tous les points et trophées gagnés.*
3. *Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.*



7.42 Indemnités de voyage/Primes de départ et prix

1. *Les indemnités de voyage/primes de départ sont à la discrétion de l'organisateur et des coureurs.*
2. *Une liste des prix doit être publiée dans le Règlement Particulier de la manifestation en question.*
3. *Si une manifestation est arrêtée pour cause de mauvais temps ou autres raisons, les coureurs seront payés la partie de la manifestation qui a déjà eu lieu, si des prix sont attribués pour la partie en question.*



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM-LIVE.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES
cms@fim.ch

6520009